

LE 7AS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

JANVIER/FÉVRIER
2024
N°283-284
12€

NOS VALEURS
CITOYENNETÉ
FRATERNITÉ
SOBRIÉTÉ

DÉCRYPTAGE

VIVE L'INTELLIGENCE... MÊME ARTIFICIELLE !

■ INVITÉ DU MOIS
Patrick Kanner,
sénateur du Nord

DOSSIER **EHPAD : CONTRE
VENTS ET MARÉES**

Vous n'avez pas pu assister aux Assises de la Protection de l'Enfance sur les 1000 premiers jours de l'enfant ?

IL N'EST PAS TROP TARD !

LE REPLAY INTÉGRAL* EST DISPONIBLE SUR UNE PLATEFORME DÉDIÉE AVEC :

- ▶ Les vidéos des 3 séances plénières,
Les vidéos des 5 ateliers,
Des vidéos bonus sur des expériences innovantes présentées lors de l'événement ou dans les espaces partenaires sur : "1000 premiers jours de l'enfant : mieux prévenir, mieux protéger".
- ▶ **AU TOTAL**
Une trentaine d'heures de vidéos passionnantes sur : la prévention, le soutien à la parentalité, les enseignements des neurosciences sur ce qui se joue dans les 1000 premiers jours, l'accompagnement des tout-petits en danger, ...
- ▶ Avec les contributions des experts les plus reconnus : **Boris Cyrulnik, Pr Laurent Storme, Dr Lauriane Vulliez, Dr Daniel Rousseau, George Tarabulsky, Carl Lacharité, Anne Raynaud, et tant d'autres...**
- ▶ Avec de nombreuses expériences présentées par **des acteurs de terrain inspirants.**
- ▶ Et les témoignages précieux d'**anciens mineurs accompagnés et de parents concernés.**

La plateforme propose également de nombreux documents en lien avec les thématiques traitées au cours de l'événement. Des ressources documentaires pour approfondir encore les contributions filmées.



Page d'accueil de la plateforme dédiée aux Assises nationales de la protection de l'enfance 2023 consacrée aux 1000 premiers jours de l'enfant.



* L'accès à la plateforme des Assises proposant le replay (www.ape2023.fr) est payant pour ceux qui n'étaient pas inscrits aux Assises de la Protection de l'Enfance 2023.

Tarif institutionnel : 300 € le lien de connexion

Tarif personnel : 250 € le lien de connexion

Le tarif donne droit à un accès illimité à la plateforme durant 12 mois pour la personne disposant d'un accès.

Pour vous abonner au Replay : merci d'envoyer votre demande à : assises@lejas.com



INVITÉ DU MOIS - Patrick Kanner,
sénateur du Nord p.20



DOSSIER - EHPAD : contre vents
et marées p.23



DÉCRYPTAGE - Vive l'intelligence...
même artificielle p.34

SOMMAIRE

4
Édito

8

L'ESSENTIEL

Institutions

12

Société

15

Social sans frontières

20

INVITÉ DU MOIS

Patrick Kanner,
sénateur du Nord

23

DOSSIER

EHPAD : contre vents
et marées

34

DÉCRYPTAGE

Vive l'intelligence...
même artificielle

42

ENFANCE FAMILLE

Anne Devreese, présidente
du Conseil National de
la Protection de l'Enfance

45

BIEN VIEILLIR

ICOPE : la prévention
à la portée de tous

49

LE CAHIER DES RÉSEAUX

FNADEPA

« Bien vieillir » :
plus qu'une promesse de loi,
une promesse pour l'avenir

52

FNADEPAPE

Mieux appliquer les lois
existantes plutôt qu'en
édicter de nouvelles

54

EMPREINTES CITOYENNES

Un label pour développer
la culture citoyenne

55

UNIOPSS

Congrès de Lyon :
les adhérents répondent
présents !

57

ODAS

Protection de l'enfance :
des pistes pour faire face
aux difficultés

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert

Ont collaboré à ce numéro : José-Marie Latour, Hélène Padieu, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :
Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 12 euros

PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47
catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,

SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346

Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246

Mensuel - Dépôt légal : Mars 2023

ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Du RSA au RMA ou comment réussir l'insertion

Le gouvernement vient de dévoiler la liste des 47 départements qui vont mettre en place le « RSA sous condition » cette année. C'est une étape décisive avant la généralisation de cette réforme, qui contraint les bénéficiaires de cette allocation à s'adonner à 15 heures d'activité par semaine pour pouvoir la percevoir. Il s'agit d'une sorte de contrat d'engagement réciproque, qui doit être établi en fonction des besoins de formation et d'accompagnement du bénéficiaire, pour favoriser son insertion professionnelle. Et il est intéressant de relever que les résultats de la première expérimentation, concernant 21 000 personnes, montrent que 40 % d'entre elles ont accédé à un emploi dans les cinq mois suivant leur entrée dans le parcours.

Cette réforme peut donc être perçue comme utile, mais à condition qu'elle soit accompagnée de l'accroissement d'une offre d'emplois, adaptée à des publics souvent démotivés par les échecs antérieurs d'insertion. Cela passe bien évidemment par le soutien à des initiatives inspirantes comme celle de Territoires zéro chômeur de longue durée, qui concerne aujourd'hui 55 territoires et 2 100 bénéficiaires.

Cette initiative n'est pas sans rappeler le revenu minimum d'activité (RMA), établi par une loi du 18 décembre 2003. Celui-ci avait été créé pour mieux impliquer les employeurs privés dans l'insertion, en leur finançant une partie des coûts grâce à l'utilisation des allocations du RMI (RSA). Or, malgré son accueil favorable par les entreprises et les équipes locales en charge de l'insertion, le RMA a été abandonné deux ans plus tard en raison d'une excessive défiance, pourtant non justifiée, vis-à-vis des entreprises, soupçonnées de vouloir profiter d'un effet d'aubaine.

Il serait donc souhaitable de rétablir le RMA, pour ainsi permettre le développement d'emplois aidés dans toutes les entreprises ou associations d'un territoire, bien au-delà des seules entreprises à but d'emploi (EBE) retenues dans le dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée. Ce qui nécessiterait bien évidemment d'être vigilant, pour que ces emplois, financés en partie par la réorientation des allocations du RSA et des crédits de formation, soient bien destinés à insérer les plus éloignés de l'emploi. À un moment où l'on cherche à revaloriser le travail, il serait grand temps de rétablir en la matière la voie de la confiance dans les relations entre l'économique et le social.

**Vous êtes
les acteurs
de grands
projets**

**Nous
sommes
au service
des territoires**



**Construisons ensemble
l'habitat social de demain.**



LE DESSIN DU MOIS

PAR XAV



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ



p.8

INSTITUTIONS

p.12

SOCIÉTÉ



p.15

SANS FRONTIÈRES

PETITE ENFANCE

Des enquêtes à défaut de sanctions

Plusieurs incidents graves ces dernières années ont attiré l'attention sur les crèches privées, au même titre que ceux survenus dans les Ehpad privés. Après une mission d'enquête confiée à Michèle Peyron (Renaissance) et Isabelle Santiago (PS), clôturée le 8 novembre, la commission des Affaires sociales a décidé de créer une nouvelle commission d'enquête sur les crèches, dont les auditions ont démarré le 24 janvier. Il s'agit en particulier de contrôler les finances des crèches privées lucratives, qui entre autres bénéficient de financements publics via la CNAF. Le marché des crèches privées représente 1,7 milliard d'euros et est détenu par quatre grands groupes. Il reste à voir si cette nouvelle commission d'enquête apportera réellement de nouveaux éléments pour assainir le secteur, ou s'il s'agit d'un énième gadget. Rappelons qu'avant même la mission Peyron-Santiago, l'IGAS avait publié en mars 2023 un rapport indiquant déjà que les dysfonctionnements concernaient surtout des fautes de gestion (restrictions sur les repas, les couches, la masse salariale), qui n'avait donné lieu à aucune sanction.

FONCTION PUBLIQUE

Vers une rémunération au mérite ?

Dès son premier mandat, Emmanuel Macron avait indiqué sa volonté de réformer en profondeur l'administration, avec notamment la transformation de l'ÉNA, mais aussi l'élargissement des possibilités de rémunération des fonctionnaires au mérite. Celle-ci existe déjà, mais de façon très marginale, le but étant de l'étendre à toutes les fonctions publiques. Le ministre Stanislas Guérini est désormais chargé de cette mission délicate, car les syndicats concernés sont fortement opposés à cette mesure. Il est vrai que le risque d'arbitraire doit pouvoir être maîtrisé, faute de quoi le remède serait pire que le mal.

POLITIQUE DE LA VILLE

Une nouvelle carte bien pensée



Fin décembre, était publiée la nouvelle cartographie métropolitaine des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique nationale de la ville, décret entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Ce sont aujourd'hui 1 362 sites qui sont classés QPV, contre 1 291 précédemment. Plus précisément, 111 nouveaux quartiers rejoignent l'ef-

fectif, tandis que 40 en sortent, et 960 déjà présents voient leur périmètre évoluer. Cette nouvelle liste, issue d'un long travail de concertation entre État et collectivités, est répartie dans tous les départements, comme celui de la Lozère qui voit sa préfecture Mende rejoindre le mouvement avec son quartier des Fontanilles. Exonérations fiscales, subventions publiques, création d'équipements et de postes d'animateurs... les avantages de ce statut sont fort attendus par les édiles locaux, qui espèrent avoir les coudées franches afin de développer ces territoires. Avec l'espoir que les dotations publiques augmenteront dans la même proportion que le nombre de QPV.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Un chantier commun entre les départements et l'État



La protection de l'enfance traverse actuellement une crise profonde en raison de la dégradation du contexte social du pays. C'est pourquoi, en décembre dernier, l'association Départements de France et l'État ont décidé d'unir leurs efforts pour trouver des solutions aux nouvelles difficultés du secteur. La première pierre de l'édifice vient d'être posée avec une rencontre entre François Sauvadet, président de Départements de France, et Sarah El Haïri, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles. Cette démarche vise à améliorer le système dans cinq directions : la coopération entre protection judiciaire et départements ; la qualité des prises en charge de tous les jeunes confiés à l'ASE ; l'attractivité des métiers de l'enfance ; l'accompagnement des mineurs non accompagnés et son financement ; la gouvernance financière et politique de la protection de l'enfance. La coordination de ce programme de travail a été confiée à Florence Dabin, présidente de France Enfance protégée et vice-présidente chargée de l'enfance de Départements de France.

PARIS

Échec flagrant de la démocratie participative



Après avoir été fortement critiquée sur une pseudo-consultation à propos des trottinettes électriques, la ville de Paris a persisté dans sa démarche de démocratie dite participative avec les Sport Utility Vehicles (SUV). Ainsi David Belliard, adjoint à la maire de Paris chargé des transports, s'est félicité qu'une majorité de Parisiens avaient voté pour le triplement des

tarifs de stationnement pour ces véhicules lourds dans la capitale. Ceci en oubliant de mentionner que seuls 77 700 suffrages ont été exprimés, sur 1,3 million d'électeurs. Ce sont donc 5 % d'électeurs qui ont participé au vote pour une consultation coûteuse sur une question marginale, alors que tous les grands dossiers qui intéressent réellement les Parisiens font l'objet de décisions non concertées, comme la propreté dans la ville, le choix du mobilier urbain, les transports en commun...

DÉCENTRALISATION

Les pistes inachevées de la mission Woerth

Éric Woerth, député Renaissance, chargé par le Président de la République d'une réflexion sur la décentralisation, a fait le point sur les lignes directrices de sa mission. Il s'est d'abord attaché à demander le respect par les collectivités locales de la loi NOTRe. Selon lui « *la première des clarifications serait d'abord de respecter la loi, c'est-à-dire que les collectivités fassent ce qu'elles doivent faire, et pas plus* ». Donc sans surprise, pour les départements principalement, la compétence sociale, et pour les régions, la responsabilité économique.

De même, peu de perspectives nouvelles pour les communes et leurs relations difficiles à l'intercommunalité. Mais surtout, la question de la reconnaissance du rôle essentiel des maires dans la cohésion nationale afin de leur redonner plus de pouvoir et de légitimité est encore une fois délaissée.

LOGEMENT SOCIAL

De fortes inquiétudes sur les politiques à venir

C'est avec de grandes inquiétudes que la plupart des organisations de logement social ont accueilli la nomination de Guillaume Kazbarian comme ministre délégué au Logement. Celles-ci craignent que ce ministre ne poursuive pas les efforts engagés par ses prédécesseurs, Patrice Vergriete, Olivier Klein, Emmanuelle Wargon ou Julien Denormandie. En effet, en tant que parlementaire, le nouveau ministre s'était distingué par une proposition de loi concernant les occupations illégales de logements, allant jusqu'à prévoir des peines de prison de 6 mois fermes pour les locataires coupables d'impayés de loyers à répétition. Une disposition heureusement rejetée par le Parlement.

CULTURE

Des promesses pour les MJC



Les maisons des jeunes et de la culture (MJC), créées dans les années 1960 pour promouvoir culture et lien social dans les territoires éloignés des centres mieux nantis, sont peu à peu tombées aux oubliettes des priorités culturelles de l'État. Pourtant, elles représentent environ 1 000 structures associatives, 17 500 salariés, 43 000 bénévoles, et touchent près de 4 millions de personnes. C'est pourquoi, les déclarations récentes de la nouvelle ministre de la Culture, Rachida Dati, semblent marquer un retour en grâce des MJC. Ce qui pourrait s'avérer déterminant pour un mouvement qui traverse une crise de financement aigu. En effet, les MJC s'autofinancent en moyenne à hauteur de 60 %, les 40 % restant étant principalement dus aux subventions communales. Or les communes ont du mal à suivre. Il reste donc à voir si le soutien gouvernemental ne sera que moral, ou s'accompagnera de subsides...

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Un sursis ou un sursaut ?



C'est avec un certain soulagement que les chambres de commerce et d'industrie ont accueilli le dernier projet de loi de finance

2024. En effet, le texte initial prévoyait une baisse de 20 % des subventions publiques, ce qui aurait sonné le glas pour nombre de ces établissements publics au service des entreprises. Le budget final, après d'âpres négociations, renonce à la baisse envisagée, ce qui met fin à une tendance inquiétante. Ainsi, alors qu'en 2013 l'État les finançait à hauteur de 1,35 milliard d'euros, en 2023 cela ne représentait plus que 525 millions. Avec une baisse d'activité conséquente, les effectifs étant passés dans le même temps de 23 000 à 14 000 salariés. Le maintien de la subvention pour 2024 au même niveau que 2023 marque-t-il un désir de sauver les CCI, ou un simple sursis d'un an ?

SOLIDARITÉ

Médiateur social : un métier à part entière

Ils sont 12 000 en France, et n'ont pourtant ni statut officiel ni mission clairement définie. Les médiateurs sociaux sont des personnes relais au sein des quartiers populaires, chargés aussi bien d'accompagner les publics en difficulté que de prévenir d'éventuels risques d'incivilités... Ce sont souvent des fonctions héritées de celles des « grands frères », implantés dans les quartiers souvent appelés pour apaiser des tensions au sein des territoires. Afin de leur offrir plus de reconnaissance, mieux garantir leur formation et préciser leur rôle, une proposition de loi vient d'être votée par l'Assemblée nationale après avoir été approuvée à l'unanimité en commission des affaires sociales. Il est donc probable que le Sénat devrait suivre, ce qui fera du médiateur social un travailleur social comme les autres.

CARTON VERT



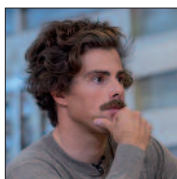
médecine.

À **Catherine Barthélémy**, pédopsychiatre de renommée internationale qui a largement contribué au changement de regard sur l'autisme, qui est la première femme élue à la tête de l'Académie nationale de



et sur les migrations climatiques.

À **Constance Rivière**, directrice générale du Palais de la Porte Dorée, qui multiplie les initiatives pour promouvoir une meilleure image de l'immigration, comme deux expositions prévues prochainement sur les banlieues



postures individuelles.

À **Timothée Parrique**, économiste, qui, depuis le succès de son ouvrage *Ralentir ou périr*, a effectué plus de soixante conférences dans des universités et les écoles, dont une quinzaine de business schools, pour promouvoir la nécessité d'une plus grande sobriété dans les

CARTON ROUGE

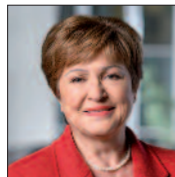


À **Laurent Wauquiez**, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui n'a pas hésité à qualifier de « *coup d'État de droit* » la censure du projet de loi sur l'immigration par le Conseil constitutionnel.



les journalistes en cas de propos qu'ils estiment difamatoires.

À **Violette Spilleboud**, députée Renaissance à l'origine d'un amendement visant à modifier la loi de 1881 sur la liberté de la presse, pour offrir aux élus un délai d'un an et non plus seulement de trois mois pour attaquer



la libération totale des prix, des coupes budgétaires drastiques en matière sociale et sanitaire, et la privatisation de la quasi-totalité des entreprises publiques.

À **Kristalina Georgieva**, directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), qui a considéré comme encourageantes et audacieuses les mesures prises par le nouveau président argentin Javier Milei en ce qui concerne la

DES CHIFFRES ET DU SENS

➤ 323 260

c'est le nombre de premiers titres de séjours délivrés en France au cours de l'année 2023 (hors citoyens britanniques).

Ce chiffre est quasi stable par rapport aux années précédentes mais est plus élevé qu'en 2019 (287 503).

➤ 22%

c'est la hausse des dividendes versés par les multinationales françaises du CAC 40 à leurs actionnaires. Dans le même temps, les salaires des entreprises concernées ont augmenté en moyenne de 4,7 %.

➤ 76 238

c'est le nombre de personnes incarcérées en France en février 2024, pour 61 737 places, soit une progression de +5,5 % en un an. Dans certains établissements, le taux de suroccupation dépasse 200 %, et la Cour européenne des droits de l'homme a condamné à plusieurs reprises notre pays sur ce sujet.

➤ 60%

c'est la progression de l'extraction des ressources naturelles de la planète d'ici à 2060, calculée par le groupe international d'experts sur les ressources (IRP) et publiée le 1^{er} mars.

En moyenne, chaque personne utilisera 14 tonnes de matériaux par an, contre 8,4 tonnes il y a 50 ans.

➤ 10%

c'est le pourcentage décevant des restaurants collectifs ayant rempli les objectifs de la loi Egalim de 2018, qui leur imposait d'utiliser au moins 50 % de produits en circuit court, parmi lesquels 25 % de produits bio.

➤ 580 MILLIONS DE LIVRES STERLING

c'est le coût du projet de Rishi Sunak, Premier ministre du Royaume-Uni, pour envoyer au Rwanda les immigrés n'ayant pas obtenu de titre de séjour. Malgré une forte hostilité populaire et des tribunaux, le Ministre souhaite voir les avions décoller avant les prochaines élections.

➤ 4752

c'est le nombre d'enfants décédés aux États-Unis à la suite d'une blessure par arme à feu en 2022. Ce chiffre, récemment publié dans la revue américaine de l'Académie de pédiatrie, montre une augmentation de 42 % par rapport à 2018 et fait des armes

à feu la première cause de décès des jeunes de moins de 19 ans. Dans le détail, il s'agit pour 2/3 d'homicides et 1/3 de suicides.

➤ 446 000 EUROS

c'est la moyenne du patrimoine net d'un ménage en France, soit une augmentation de 13 % (en euros constants) par rapport à 2009.

➤ 400%

c'est l'augmentation du taux d'obésité infantile et adolescente dans le monde en 30 ans, selon l'OMS. Cela représente 1 milliard d'enfants. L'étude menée dans 190 pays montre que l'obésité progresse plus vite dans les pays à faible revenus, en raison de la malnutrition.

➤ 1,5 MILLION D'EUROS

c'est l'excédent enregistré par l'Unedic pour 2023, soit un chiffre 4 fois moins élevé que prévu. Cela s'explique par la conjoncture économique ralentie suite aux tensions internationales et à la stagnation du taux de chômage au 4^e trimestre 2023.

MÉDECINS ÉTRANGERS**Vers une reconnaissance administrative ?**

Ils s'appellent les « Padhue » (pour Praticiens à diplôme hors Union européenne), et sont entre 4 000 et 5 000 médecins, sages-femmes, dentistes, pharmaciens, qui n'ont pas le droit de pratiquer leur métier dans nos frontières en raison de la non-reconnaissance de leurs diplômes dans ces métiers très réglementés. Pourtant,

alors qu'on dénonce les pénuries de praticiens, que ce soit en ville ou à l'hôpital, ils tiennent un rôle très important en complétant les effectifs, avec un statut provisoire d'assistants praticiens. Un parcours de reconnaissance des compétences a pourtant été mis en place depuis 2020, qui leur permet d'acquérir un statut de praticien associé, puis à terme une autorisation de plein exercice. Mais les statuts intermédiaires, bricolés dans les interstices du droit, arrivent souvent à échéance avant cette validation, et nombre d'entre eux se retrouvent sans droit d'exercice. Une situation à laquelle le Président Macron a déclaré début janvier vouloir s'attaquer afin de régulariser rapidement ces praticiens étrangers.

COMMERCE EN CENTRE-VILLE**Un plan de sauvegarde pour les Galeries Lafayette des villes moyennes**

La question de la désertification commerciale en centre-ville est essentielle. Elle aggrave la désintégration des liens sociaux, elle paupérise les cœurs de ville, elle enlaidit la France. Mais jusqu'à présent les fermetures d'enseignes correspondaient surtout à de petits commerces. Dorénavant, ce sont des chaînes entières de magasins qui ferment leurs portes. Cela avait commencé avec les enseignes de vêtements, c'est maintenant des enseignes généralistes qui sont concernées. C'est pourquoi les

difficultés rencontrées par Michel Ohayon, propriétaire des magasins Galeries Lafayette dans vingt-six villes de province suscitent l'inquiétude des élus locaux. Le groupe est, en effet, placé depuis février 2023 en procédure de sauvegarde en raison d'une dette auprès de ses fournisseurs à hauteur de 38 millions d'euros. Il reste à espérer que le plan de sauvegarde proposé par l'homme d'affaire, qui a recueilli l'accord d'un grand nombre de partenaires, dont le groupe Galeries Lafayette engendre une décision favorable du tribunal de commerce de Bordeaux. Il reste à espérer que le plan social soit soucieux de conserver la très grande majorité des emplois.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**Le nucléaire a le vent en poupe**

La relance du nucléaire pour produire de l'électricité au nom de la lutte contre les énergies fossiles est d'actualité partout dans le monde. En France, Emmanuel Macron a annoncé la mise en chantier de six EPR et l'Union européenne lui a emboîté le pas. Tout comme le Japon, les États-Unis et la Chine, avec des projets de réacteurs miniatures. Ce mouvement constitue un véritable renversement de situation, car, selon un rapport du World Nuclear Industry publié récemment, la part de l'électricité produite par le nucléaire dans le monde n'a jamais cessé de baisser depuis trente ans (9,2 % aujourd'hui, contre 20 % dans les années 1990). Cet engouement pour le nucléaire est d'autant plus notable que son prix est deux fois supérieur à celui des énergies renouvelables. Mais l'urgence d'aller vite dans la transition écologique, justifie aujourd'hui la diversification de tous les modes de production électrique.

LES ENFANTS FACE AUX ÉCRANS**Un groupe d'experts nommés par le Président**

C'était une des promesses du chef de l'État lors de son allocution du 16 janvier : le combat contre la nocivité d'une surexposition aux écrans chez les enfants doit être prioritaire. Et pour cela, il faut connaître l'ennemi. C'est pourquoi un comité d'experts composé d'un neurologue, un psychiatre, un épidémiologiste, un psychologue, deux juristes, des spécialistes de l'éducation, et d'autres du numérique, a été créé afin de mieux connaître l'impact des écrans sur la santé physique et mentale des enfants et adolescents. Il s'agira alors d'émettre d'ici fin mars des propositions de régulation efficaces et des outils appropriés aux moyens d'action des parents et éducateurs. Si le débat n'est pas nouveau, on déplore surtout la surabondance d'opinions contradictoires et souvent peu étayées scientifiquement. C'est ce que cette nouvelle instance tentera de dépasser, avec comme doctrine la transversalité des regards.

LOGEMENT SOCIAL

Stains fait le pari de l'habitat passif



À l'heure où les 5 300 000 logements sociaux de France sont pour une grande partie confrontés à l'équation problématique de leur rénovation thermique, quelques projets pilotes se font jour. C'est le cas à Stains (93), où a été lancé un programme neuf intitulé « les Jardins de Stains », qui ont la particularité d'être bâtis en « habitat passif ».

Entre matériaux isolants, fenêtres à triple vitrage, ventilation en double flux, les logements pourront quasiment se passer de chauffage. L'eau chaude est obtenue par pompes à chaleur, et des panneaux photovoltaïques permettent d'assumer intégralement les charges électriques des parties communes. L'investissement initial, plus important que dans la construction d'immeubles classiques, a été rendu possible par une subvention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Les coûts d'usage ont ainsi été baissés de 15 %, qui se répercuteront tant sur le gestionnaire, Seine-Saint-Denis Habitat, que sur les ménages. Et devrait de ce fait limiter les impayés de loyers. Un calcul économique que l'on pourrait étendre à bien d'autres communes.

IMMOBILIER

« Quand le bâtiment ne va pas... rien ne va ! »



La tendance a été moult fois commentée, l'état anxieux des Français avec les événements des dernières années a généré une très importante crise immobilière. Derrière la baisse des mutations, des déménagements, des constructions neuves, c'est tout un secteur économique

qui est impacté. En premier lieu bien sûr, les agences immobilières, qui faute d'affaires sont de plus en plus nombreuses à déposer leur bilan (413 en 2022, 887 en 2023, et le cabinet Altares évoque un scénario de 1 400 fermetures cette année). Dans un dossier consacré par *Les Échos* à ce sujet, les professions satellites sont également observées, comme les architectes : « on s'attend à 10 000 suppressions d'emplois sur les 60 000 salariés de la profession », déclare Jean-Michel Woulkoff, président de l'UNSFA. Les entreprises du bâtiment parlent de catastrophe, les industries de carrières et matériaux prévoient des niveaux de production historiquement bas en 2024. Et ni les courtiers, ni les déménageurs (entre 25 % et 30 % de baisse du chiffre d'affaires en moyenne), ne sont épargnés.

DÉMOGRAPHIE

L'infertilité en hausse

Le 16 janvier dernier l'Insee présentait son bilan annuel démographique, dans lequel la France est toujours le deuxième pays d'Europe (après l'Allemagne) avec 68,4 millions d'habitants. Une légère hausse de +0,3 %, entièrement due au solde migratoire. En effet, la natalité, quant à elle, poursuit sa baisse, entamée depuis 2011. L'indice de fécondité est désormais de 1,68 enfant par femme, un des plus bas d'après-guerre. Parmi les mesures envisagées par le gouvernement pour rétablir une fécondité en hausse, la lutte contre l'infertilité médicale obtient les faveurs d'un grand nombre de professionnels de santé. En effet, en moyenne un couple sur quatre a des difficultés à concevoir. C'est pourquoi une partie de l'enveloppe gouvernementale de 30 millions d'euros dédiée à la santé des femmes sera consacrée à la recherche sur cette question, qui cumule des causes environnementales, de mauvaises habitudes de vie, et une plus grande prévalence de maladies de la reproduction.

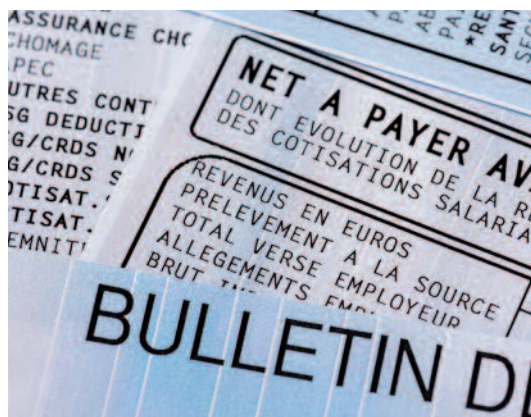
LAÏCITÉ

Un jeu primé pour sensibiliser les jeunes

Le ministère de l'Intérieur vient de donner *le Prix de la laïcité* à un jeu vidéo créé pour sensibiliser les jeunes. La démarche peut s'avérer prometteuse, car les slogans et formules républicaines ne font plus vraiment recette auprès des jeunes générations, et entre indifférence et sarcasme celles-ci les considèrent souvent comme de vieux objets obsolètes. C'est le constat fait par une enseignante en littérature d'un lycée de Nîmes, Isabelle Calizot, qui a cherché un moyen plus adapté pour sensibiliser les lycéens. Avec l'aide de Cyril Villalonga, PDG d'une société de création de jeux vidéos Mindquest Games, le duo a développé un jeu intitulé *La Fracture*. Il s'agit d'un « escape game », jeu d'action à énigmes, dont le scénario parle d'un monde où ces valeurs, en particulier la laïcité, n'existent plus. Proposé gratuitement aux jeunes, ce jeu a déjà été testé par un certain nombre d'entre eux qui l'ont accueilli très positivement. Si les auteurs aimeraient le voir utilisé comme outil pédagogique au sein de l'Éducation nationale, sa simple mise sur le marché devrait déjà être très positive.

AUGMENTATION DU SMIC

Du bon et du mauvais



Le 1^{er} janvier, le niveau du salaire minimum (Smic) était revalorisé de 1,13 %, passant à 1 398,69 € de salaire net mensuel. En trois ans, les hausses successives lui ont ainsi fait gagner 168 euros, soit près de 1,4 %. Mais dans le même temps, les salaires qui étaient légèrement au-dessus n'ont pas été revalorisés, ce qui pro-

voque une « smicardisation » croissante des salariés : aujourd'hui, ils sont 17,3 % à être rémunérés au Smic, contre 12 % en 2021. De plus, une étude récente de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail démontre que cette tendance est accentuée, en particulier pour les femmes, qui représentent près de 6 salariés au Smic sur 10, et parmi les employés de TPE (26,8 % des salariés y sont au Smic).

PÊCHE

Lorient étend son domaine de pêche... à Oman



Deuxième port de pêche français derrière Boulogne-sur-Mer, Lorient partage son activité entre la pêche (19 335 tonnes en 2021, 18 109 tonnes en 2022) et la transformation de produits de la mer (environ

80 000 tonnes). La part croissante de la transformation, ajoutée à la baisse de productivité de la pêche, ont conduit la société d'économie mixte Keroman à monter un projet titanesque de collaboration à Oman, avec la construction d'un ensemble portuaire de 200 hectares dans le sultanat, capable de traiter 200 000 tonnes de produits d'ici à cinq ans. Avec, à la clé, des importations massives qui permettraient de relancer l'activité économique de la criée lorientaise. Une collaboration qui fait grincer les dents des écologistes, ayant calculé que l'empreinte carbone de chaque poisson, acheminé de port à port par avion, serait dix fois supérieure à celle de la pêche locale.

ENTREPRISES

Les liquidations de sociétés retrouvent le niveau d'avant Covid

Malgré la pandémie de Covid 19, les aides gouvernementales aux entreprises avaient réussi à juguler une situation qui aurait pu devenir catastrophique. Mais les derniers chiffres publiés par la Banque de France font apparaître une recrudescence des fermetures. Ainsi, 55 492 entreprises sont entrées en procédure de défaillance (liquidation, redressement, sauvegarde) en 2023, soit à peu de choses près le niveau de 2019, considérée comme une très mauvaise année. En effet, les entreprises concernées souffrent de deux facteurs en particulier : l'accumulation des dettes pendant la période du Covid (Urssaf, Fisc, banques), et le contexte économique actuel particulièrement défavorable. Celui-ci concerne principalement le secteur de l'immobilier et de la construction affectés par les augmentations drastiques des matières premières et l'augmentation du coût du crédit. Mais, d'autres secteurs sont fragilisés. Et ce ne sont pas seulement les TPE ou PME qui sont touchées, mais également des entreprises plus grandes, comme Casino, Naf Naf ou encore Habitat, Natixis ou Gifi.

TRANSPORTS EN COMMUN

Montpellier se lance dans la gratuité

Après une quarantaine de communes qui sont passées au principe de la gratuité des transports en commun, c'est au tour de l'agglomération de Montpellier de proposer à ses 500 000 habitants de voyager sans payer en toute légalité. La chambre de commerce régionale estime le surcoût pour les finances de la métropole à 42 millions d'euros, qui devront donc être trouvés dans les impôts. Afin d'alléger la facture, la ville a voté une augmentation de son « versement mobilité » payé par les entreprises, qui devrait passer de 91 millions d'euros en 2020 à 121 millions en 2024. Rappelons que cette somme compense non seulement la billetterie, mais sert également à financer les travaux d'infrastructures. Un changement de modèle dont on ignore encore les répercussions en matière de baisse de la circulation automobile ou de qualité de service.



ÉTATS-UNIS

DISPARITION DE LA PRESSE INDÉPENDANTE

C'est un grand motif d'inquiétude pour les partisans de la démocratie, mais les chiffres sont là : chaque année de nombreux titres de journaux indépendants disparaissent ou sont absorbés par de grands groupes. En 2022, plus d'une centaine de titres avaient disparu, et en 2023 ils sont 130 à avoir mis la clé sous la porte. Derrière ces disparitions, la formation de « news deserts » (déserts d'information) qui concernent aujourd'hui plus de 200 des 3143 comtés du pays. La conséquence est connue : augmentation de la désinformation et de la polarisation, particulièrement inquiétante à quelques mois de la prochaine élection présidentielle. La résistance s'organise tant bien que mal, avec la création de

Press Forward, un regroupement d'associations philanthropiques qui cherchent à refaire du journalisme de proximité « *une force de cohésion sociale* », avec la création d'un fonds d'aide à la presse locale de 500 millions de dollars sur cinq ans.

NORVÈGE

LA JUSTICE A TRANCHÉ EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

C'était un feuilleton qui se jouait depuis plusieurs années : le gouvernement norvégien avait accordé en 2017 trois permis de construire à des entreprises pétrolières pour l'exploitation de gisements en Mer du Nord, vivement attaqués par deux ONG (Greenpeace Norway et Natur og Ungdom), qui reprochaient l'absence d'étude sur l'impact climatique dans ces décisions. L'affaire avait été portée devant les tribunaux, l'État étant accusé de violer la Constitution du pays et ses engagements internationaux. Déboutées en première instance, puis en appel, les ONG s'étaient tournées vers la Cour suprême, qui avait ordonné cette évaluation. Et jeudi 18 janvier, preuves à l'appui, le tribunal d'Oslo a condamné les trois sites à fermer, associant au jugement l'interdiction pour le gouvernement de prendre des décisions sur des permis jugés invalides.

SÉNÉGAL

DES ENGRAIS BIOS POUR LES SOLS



À l'heure où la sécurité alimentaire est une préoccupation majeure dans de nombreux pays africains, l'accès aux engrais pour amender les sols pauvres est une inquiétude. C'est le cas au Sénégal, où la surface arable potentielle du pays comporte de vastes zones de sols trop pauvres pour la production agri-

cole, bien que l'accès à l'eau soit assuré, à l'instar de la région des Niayes. Or, le prix des engrais qui avait déjà explosé lors du Covid 19, est demeuré très haut en raison de la guerre en Ukraine, la Russie étant le principal producteur de cette denrée précieuse. Avant 2020, on achetait le sac de 50 kg 12 000 francs CFA, contre plus de 20 000 francs CFA aujourd'hui. La dépendance du pays aux événements extérieurs est un fléau, le gouvernement s'intéresse de plus en plus à développer la production locale, en particulier celle d'engrais organiques bios, qui usent moins les sols que les engrais chimiques. Un combat vertueux adossé à l'enjeu de la survie du pays.

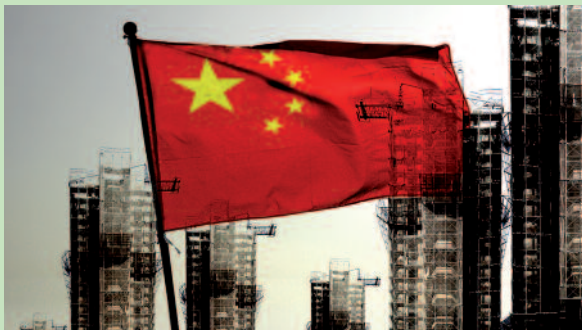
GRÈCE

LÉGALISATION DU MARIAGE HOMOSEXUEL



C'est une victoire pour la communauté LGBT en Grèce : le 15 février dernier le Parlement a adopté à une large majorité (176 sur 254) la loi permettant le mariage pour tous et l'adoption aux couples homosexuels. En 2015, le pays avait déjà autorisé le pacte civil pour ces couples, mais les droits parentaux n'appartenaient qu'au seul parent biologique, conduisant au retrait automatique de la garde à l'autre parent en cas de décès du premier. De plus, les enfants nés à l'étranger de mère porteuse n'avaient aucun droit à la citoyenneté. C'est sous la pression de l'Union européenne que ce pays, dans lequel État et Église (à 90 % orthodoxe) ne sont pas séparés, a proposé cette évolution législative. Soutenu par 62 % des Grecs qui y sont favorables, selon un sondage Metron Analysis de fin janvier, le cap a toutefois été franchi, permettant à de nombreux couples de sortir enfin de la clandestinité.

CHINE : UN KRACH IMMOBILIER QUI INQUIÈTE



Bien qu'attendue, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe : le plus grand groupe immobilier de la République populaire de Chine, qui emploie 120 000 personnes et détient près de 50 millions de mètres carrés, a été mis en liquidation. D'autres faillites sont attendues, et partout des chantiers de construction se sont arrêtés faute de crédits ou d'acheteurs potentiels. Cette crise traduit un défaut majeur de planification, avec notamment la création de nouvelles villes et quartiers sans études de marché préalables. Le développement de l'économie chinoise connaît un fort ralentissement depuis deux ans, ce qui réduit considérablement les capacités de remboursement d'éventuels acquéreurs.

SLOVAQUIE UN INQUIÉTANT SIGNAL CONTRE LA LUTTE ANTICORRUPTION

En 2021, la Slovaquie créait un parquet spécialisé pour lutter contre la corruption et le crime organisé. Ce bureau enquêtait sur des fraudes fiscales, mais aussi sur des crimes crapuleux, allant jusqu'à l'assassinat très médiatisé du journaliste Jan Kurciak en 2018. Plus d'une dizaine de poursuites concernaient des proches de l'actuel premier ministre, Robert Fico, chef du parti populiste accolé à l'extrême droite SMER. Or la coalition politique de Fico détient la majorité au Parlement depuis septembre 2023, et l'une de ses premières actions a été de supprimer purement et simplement ce parquet anticorruption. Votée le 8 février, cette suppression sera effective le 20 mars, quelques jours à peine avant le premier tour de l'élection présidentielle.

TURQUIE L'EFFONDREMENT DU COMMERCE



La population turque vit actuellement un véritable cauchemar économique, avec une inflation qui dépasse désormais les 100 % sur un an. Même si le salaire minimum a été récemment réévalué de 50 %, les Turcs réduisent de plus en plus leur consommation, ce qui entraîne la faillite d'un nombre considérable de commerces et petites

entreprises. Et dorénavant ce sont les grands centres commerciaux qui sont menacés. Rappelons qu'on compte aujourd'hui dans le pays 452 centres commerciaux, dont 100 à Istanbul, classés parmi les plus grands d'Europe. Récemment, le géant hollandais du secteur, Multi, a annoncé le dépôt de bilan de 9 des centres commerciaux qu'il gère dans le pays, alors que le groupe faisait partie de ceux qui réussissaient le mieux.

ITALIE : L'AVORTEMENT EN DANGER



C'est en 1978 que la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a été promulguée en Italie. Mais si cette pratique est légale, elle est devenue de plus en plus aléatoire, dans ce pays en proie à une très importante propagande des mouvements « pro-vie ». Premières personnes à être concernées par l'opprobre concernant l'IVG, le personnel soignant lui-même, dont certains deviennent objecteurs de conscience et refusent simplement d'opérer. Dans certaines régions, les obstétriciens objecteurs atteignent 80 %. D'autres personnels n'ont pas cette possibilité, mais traitent de façon accusatoire les femmes dans cette situation. Le résultat est une baisse constante du nombre de femmes qui y ont recours, qui en 2021 étaient 63 653, alors que dans les années 1980 elles étaient plus de 170 000. L'étude sur ce sujet fait par le ministère de la Santé estime que dans le même temps les avortements clandestins n'ont pas baissé.



VENEZUELA

LA SPHÈRE DES LIBERTÉS SE RÉDUIT ENCORE

Alors que le gouvernement vénézuélien s'engage dangereusement dans un processus de manipulation des prochaines élections présidentielles, en excluant tous les candidats d'opposition crédibles, une nouvelle mesure inquiète. En effet, le 15 février le pays a annoncé la suspension des activités du bureau du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Ce bureau était pourtant chargé depuis 2019, avec l'accord du gouvernement, de surveiller les violations des droits humains dans le pays. En échange d'une levée d'embargo américain, le Venezuela avait promis de démocratiser le pays. Le pari semble bien mal engagé.

ÉTATS-UNIS

L'ÉCART DE CROISSANCE SE CREUSE AVEC L'EUROPE

Les chiffres sont maintenant connus : en 2023, le produit intérieur brut (PIB) des États-Unis a progressé cinq fois plus que celui de la zone euro. Jusqu'aux années 1980, les deux économies ont convergé. Depuis, malgré les crises, le rythme de la croissance américaine est, en moyenne, annuelle, le double de celui de la zone euro. Selon Patrick Artus, économiste, « La productivité par tête a progressé de 43% aux États-Unis depuis 2002, contre 10 % dans la zone euro ». Un écart engendré par des investissements plus importants aux États-Unis en nouvelles technologies et en recherche. Par ailleurs, la capacité de financement de l'économie américaine est favorisée par un système de capitalisation boursière beaucoup plus efficace.



CORÉE DU SUD

LA RÉVOLTE DES MÉDECINS S'AMPLIFIE



Va-t-on vers une totale paralysie des hôpitaux publics et privés ? En effet, des milliers d'internes ont présenté ce mois-ci leur démission, tandis que ceux restant encore en poste se déclarent en service minimum. La raison en est l'annonce d'une réforme du *numerus clausus* dans les facultés de médecine, qui passerait en 2025 de 3058 à 5058 diplômés chaque année afin de répondre au vieillissement de la population. Les médecins redoutent en effet

une concurrence accrue, alors qu'en revanche la population plébiscite la mesure gouvernementale.

ROYAUME-UNI

LE GOUVERNEMENT ENGAGE UNE STRATÉGIE ORIGINALE POUR LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION

Le gouvernement britannique a décidé de payer des influenceurs sur des réseaux sociaux, comme Tik-Tok, en Albanie, en Egypte, au Vietnam, ou encore en Irak, pour qu'ils dissuadent leurs compatriotes de prendre le chemin de l'exil. Contre 2 500 euros en moyenne, ces influenceurs doivent mettre en avant dans leurs vidéos les risques courus lors d'une traversée de la Manche, ou inversement rappeler les qualités de leur pays d'origine, et notamment du vivre-ensemble face à l'individualisme des Occidentaux.



Y aura-t-il un nombre suffisant de candidats pour les prochaines élections municipales de 2026 ? La question se pose dorénavant lorsque l'on découvre l'amplification des actes de violences et la multiplication des réformes nocives concernant les maires. Les démissions se multiplient, les vocations se raréfient. Il est grand temps de réagir, car les édiles locaux jouent, et peuvent jouer davantage, un rôle décisif dans le maintien de notre cohésion nationale.

Issu de trente ans d'observation du monde local et des évolutions sociétales, cet ouvrage évoque les difficultés rencontrées par les maires mais montre surtout les extraordinaires opportunités qu'offre le mandat municipal.

Car les maires, en raison de leur proximité avec les habitants et la durabilité de leur fonction, sont les mieux placés pour restaurer les liens entre générations, favoriser le rapprochement des cultures, rénover les solidarités juridiques et consolider la démocratie.

De plus, en clarifiant les enjeux éthiques, les objectifs opérationnels et les modes opératoires de l'action municipale, cet ouvrage s'affirme comme indispensable si l'on veut réussir la prochaine réforme de la décentralisation.

Jean-Louis Sanchez est expert en sciences politiques et sociales, auteur de *Pour une République des Maires !* (2008), *La Promesse de l'autre* (2013), et *La fraternité n'est pas une chimère* (2018). Fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) il a également créé le Journal des Acteurs Sociaux (JAS). Engagé dans la défense du lien social, il anime en 2004 la Grande cause nationale consacrée à la Fraternité, et depuis lors de nombreuses démarches axées sur les mêmes objectifs dont la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité, en collaboration étroite avec les associations de maires.



« Les maires sont le dernier rempart contre la désagrégation de tout ce qui fait société », prévient Jean-Louis Sanchez dans son dernier ouvrage »
(François-Xavier Lefranc, Ouest-France)

« Jean-Louis Sanchez plaide pour une réelle décentralisation »
(Bruno Botella, Acteurs publics)

« Un ouvrage d'actualité (...) pour faire une réalité d'un concept fortement discrédité, celui d'une République décentralisée »
(Isabelle Moreau, AEF info)

TABLE DES MATIERES

PROLOGUE

INTRODUCTION - Que serait la République sans les maires ?

TITRE I - La restauration des liens sociaux

CHAPITRE 1 - Les maires et la citoyenneté

CHAPITRE 2 - Les maires et l'éducation

CHAPITRE 3 - Les maires et le défi générationnel

TITRE II - La rénovation des solidarités

CHAPITRE 1 - Les maires et l'insertion des jeunes

CHAPITRE 2 - Les maires et le soutien à l'autonomie

CHAPITRE 3 - Les maires et la cohésion des territoires

TITRE III - La consolidation de la démocratie

CHAPITRE 1 - Les maires et le projet de société

CHAPITRE 2 - Les maires et l'administration

CONCLUSION - Que seraient les maires sans la République ?

Ouvrage disponible en librairie et sur
amazon et www.editions-harmattan.fr

« LA RÉUSSITE PERSONNELLE NE PEUT ÊTRE LE SEUL OBJECTIF D'UNE VIE »

Patrick Kanner, sénateur du Nord

Patrick Kanner a été président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCASS), président du conseil départemental du Nord, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports entre 2014 et 2017, et depuis 2017, sénateur du Nord. Son expérience diversifiée, tant sur le plan local que national, et son fort engagement sur les questions de société, lui confèrent une autorité reconnue au Sénat tant par ses collègues socialistes que par ses adversaires politiques. *Le Jas* l'a interrogé sur sa perception de l'état de la démocratie dans notre pays.

Le Jas : Selon la plupart des experts, l'état de la démocratie en France est préoccupant, et tout particulièrement celui de la démocratie locale. Qu'en pensez-vous ?

Patrick Kanner : De toute évidence, nous faisons face à une société qui se durcit, qui se nombrilise. L'individualisme resurgit, porté sans doute par les peurs. Pour un nombre croissant de personnes, le seul but qui vaut est leur bonheur personnel, et tant pis pour tous les autres. Cela, selon moi, est totalement contraire aux valeurs de construction de la République, qui prône l'altérité au travers de la laïcité, du vivre-ensemble. Quand on voit ce prosélytisme de l'isolement et du rejet de l'autre, il y a de quoi être très inquiets. Pourtant, on a encore des outils qui pourraient nous permettre de tendre à une société fraternelle, plus solidaire. Je pense bien entendu aux grandes administrations de l'État,

comme l'Éducation nationale, mais aussi aux collectivités territoriales, et notamment aux maires. Ils offrent des services de proximité, certes affaiblis, mais qui répondent encore à des besoins indispensables. Et surtout, ils montrent par leur dévouement la face la plus vertueuse de la politique. Malheureusement la décentralisation ne cesse d'être affaiblie par des décisions absurdes.

J'ai rencontré plus d'une centaine de maires pendant ma campagne sénatoriale. J'ai vu des personnes toujours motivées par leur mission de service public et leur souci du lien social, mais aussi particulièrement irritées par les injonctions contradictoires qui émanent de l'État et l'empilement des normes. En outre, les maires sont inquiets de la diminution des moyens alors que les besoins des populations augmentent. Le projet de loi de finances examiné au Sénat est une caricature. Les collectivités territoriales



PHOTO © ACTION SOCIALE



sont les variables d'ajustement de l'incurie budgétaire de l'État. À raison, elles se sentent maltraitées, mal soutenues. Et si on ajoute à cela les menaces et les agressions de certains habitants, on a aujourd'hui des serveurs, des « *hussards de la République* » comme on le dit souvent, qui s'interrogent sur leur engagement et se demandent si ça vaut la peine.

Tout cela est terrible. Et ce n'est pas qu'une question d'argent ou de statut, bien que cela participe à leur reconnaissance, mais bien une question de considération de leur rôle effectif sur le fonctionnement de la démocratie.

Le Jas : Pourtant, le gouvernement semble vouloir s'appuyer davantage sur les réalités de terrain.

P.K. : Je ne le pense pas. Certes, au lieu de s'appuyer sur les institutions existantes, le président

de la République a multiplié des outils de participation citoyenne. Mais ceux-ci, faute de résultats, ne contribuent qu'à semer plus de confusion. On a eu, premièrement, le Grand Débat, dont personne ne sait ce qui en est sorti. On a dépensé des millions d'euros, on a mobilisé les Français et nous n'avons toujours pas les cahiers de doléances. Cela aurait pu être un bon exercice démocratique, mais il n'a fait que créer de la frustration. Puis, on a eu les conventions citoyennes. Là aussi on avait un espoir, notamment en ce qui concerne celle portant sur la transition écologique, mais cela n'a abouti qu'à quelques mesures anecdotiques. Et la raison est simple : si l'on ne veut pas aller chercher l'argent où il y en a, on n'a rien pour financer cette transition. Quand j'entends Bruno Le Maire nous dire que c'est impossible, parce qu'il faut que les entreprises françaises prospèrent, cela me fait bondir. Car rien ne s'opposerait à ce qu'on prenne, de manière exceptionnelle, 10 milliards d'euros à TotalEnergies sur deux exercices pour financer la transition écologique... Enfin, à quoi a servi le Conseil national de la refondation ? Là encore, un défaut d'affichage des conclusions. D'autant plus que ce projet est abandonné au profit du Conclave de Saint-Denis, et on ne peut, encore une fois, que se demander « *c'est quoi ce gadget ?* ». Pourtant, on a des institutions qui doivent être respectées. Si la confusion ruisselle du sommet de l'État jusqu'à l'échelon de base qu'est la commune, alors oui, il y a du désordre public qui s'installe.

Le Jas : Donc, selon vous, ces nouvelles pratiques ne favorisent guère le traitement des grands problèmes de société ?

P.K. : Oui, d'autant plus que cela renforce la tendance bien française à traiter les choses séparément et sans projet global. Par ailleurs, on est plutôt sur la réaction, et jamais sur l'anticipation, la bienveillance, l'altérité et la reconnaissance de l'autre comme un enrichissement. Et je ne parle pas seulement du rapport aux immigrés. On a cette incapacité à considérer qu'ensemble on avance plus et on traite plus raisonnablement les problèmes, qu'en s'appuyant sur des intérêts individuels. J'ai le sentiment qu'Emmanuel Macron ne partage pas cette culture, qu'on retrouvait dans la droite historique gaullienne,

une culture où l'État avait une place de régulation. Aujourd'hui, nos dirigeants semblent croire que l'État est un obstacle à la réussite personnelle. Mais est-ce que la réussite personnelle est le seul objectif d'une vie, en oubliant l'importance de la vie en société ? C'est cette philosophie qui a conduit à déconsidérer le rôle de l'impôt. Il y a un ou deux ans, Olivier Véran nous assenait : « *Nous avons un dogme : moins d'impôts !* ». Un dogme ? Le mot n'est pas anodin. Il semble bien qu'aujourd'hui l'objectif principal est la réduction des impôts. Pourtant, notre modèle de société est un modèle de protection. Quand, il y a trois ans, je me suis fais opérer d'un œil, et qu'on m'a dit à la fin que je n'avais rien à payer, j'ai pu apprécier ce qu'était un modèle de protection. Oui, ça a un coût ! Mais est-ce que ça a un prix ?

Le Jas : Le sujet qui angoisse tout le monde c'est le problème climatique. Que pourriez-vous ajouter sur cette question ?

P.K. : Il y a tout d'abord un élément majeur : les premières victimes humaines de la crise environnementale, ce sont les pauvres. Passoires énergétiques, incapacité de rénovation des logements... Il nous faut un plan Marshall qui ne soit pas composé que de petites mesures. C'est bien de développer les énergies renouvelables, d'accentuer la production nucléaire au travers des EPR, ce sont des choix politiques que je partage. Le nucléaire nous sera indispensable pour les 50 prochaines années. Mais nous sommes bien trop modestes en ce qui concerne l'environnement de proximité. Car on peut produire de la richesse en investissant, par exemple en permettant à des ménages de rénover correctement leur logement. On a encore aujourd'hui des personnes qui dépensent 20 à 30 % de leur budget dans l'énergie, car elles n'ont pas le choix. Ce plan Marshall pourrait être financé

par les entreprises qui disposent de revenus exceptionnels, notamment les énergéticiens, en raison de la crise provoquée par la guerre en Ukraine. Puisqu'ils font des profits exceptionnels, il faut que cet argent revienne vers des projets exceptionnels. Ce message, mettant en balance l'investissement initial et les retombées immenses pour les vingt prochaines années, me paraît essentiel.

Le second point concerne les compétences des

États partout sur notre planète. Certes, il y a une indiscutable prise de conscience par de nombreux États, mais tant qu'il n'y aura pas de solidarité avec les États émergents, on ne pourra rien changer. La COP 21 a été la COP la plus politique de toutes, car elle a marqué cette prise de conscience.

Malheureusement, on peut lui faire le reproche

de s'être arrêtée à des déclarations d'affichage et de ne pas avoir réellement mis en œuvre le plan Marshall nécessaire. Aujourd'hui, on en est à la COP 28. Et on voit de plus en plus clairement le bras de fer avec les énergéticiens qui défendent leurs intérêts. C'est pourquoi il est urgent que l'opinion se mobilise, pour encourager les gouvernants à gagner cette bataille. Sur la route où nous nous situons actuellement, nous nous dirigeons vers un scénario très pessimiste, en raison du décalage de temps entre les politiques suivies et les politiques nécessaires, dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique. Ce qui pourrait permettre une réelle avancée, serait que les États-Unis et la Chine, les deux plus gros pollueurs, s'y investissent pleinement. Mais ce que j'espère aussi c'est qu'en Europe la question du climat s'impose au cœur de la concurrence politique. Et que celui qui ne sera pas à la hauteur sera *name and shame*. Car, c'est peut-être un peu naïf de ma part, mais je pense que l'Europe doit s'affirmer comme le chevalier blanc de ce combat. ■

**« J'AI LE SENTIMENT
QU'EMMANUEL MACRON
NE PARTAGE PAS CETTE CULTURE,
QU'ON RETROUVAIT DANS LA
DROITE HISTORIQUE GAULLIENNE,
UNE CULTURE OÙ L'ÉTAT AVAIT UNE
PLACE DE RÉGULATION. »**

EHPAD : contre vents et marées

Depuis de nombreuses années, *Le JAS* s'intéresse à la question du bien vieillir et suit de près l'évolution des conditions d'accueil de nos aînés. À plusieurs reprises, nous avons ainsi eu l'occasion d'exposer de nouvelles pistes de solutions à imaginer pour être mesure de faire face à l'avancée en âge de notre société.

Aujourd'hui, ces questions revêtent une acuité d'autant plus particulière que le secteur des établissements d'hébergement des personnes âgées a récemment subi plusieurs crises importantes tandis que d'autres, aussi graves, se dessinent (pages 24 à 26). Compte tenu des inquiétudes que ce contexte suscite, nous avons souhaité traiter ce mois-ci le sujet des Ehpad de façon plus positive, en nous appuyant notamment sur des analyses de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa) (pages 26 à 29).

Par ailleurs, nous avons visité le « Village Landais » destiné aux personnes affectées par la maladie d'Alzheimer, à l'occasion de la première évaluation par l'Inserm de l'impact de ce nouveau modèle sur la vie des résidents, des salariés et des aidants. Car il s'agit réellement d'une perspective pleine de promesses, que l'on pourrait élargir à d'autres publics. (pages 30 à 31)

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ
HÉLÈNE PADIEU
CHRISTOPHE ROBERT

L'URGENCE D'AGIR

Deux ans après le pavé dans la mare jeté par le journaliste Victor Castanet et son livre *Les Fossoyeurs*, voici que les maisons de retraite traversent une nouvelle crise avec l'explosion de leurs dépenses, notamment sur le plan énergétique. Une épreuve de plus qui vient s'ajouter à la sous-occupation des lits, aux difficultés de recrutement des personnels et au vieillissement d'une partie du parc des bâtiments. On l'aura compris, le temps n'est pas au beau fixe du côté des Ehpad.

AVIS DE TEMPÊTE

Loin de là même. « *L'effet ciseau devient dramatique. Ça craque de partout* », alerte Christophe Bouillon, maire de Barentin et président de la Fédération hospitalière française de Normandie. Illustrant cette situation, une récente enquête menée auprès de 350 Ehpad publics vient de mettre en évidence d'inquiétantes réalités : 39 % des établissements rencontrent des difficultés de trésorerie tandis que 85 % prévoient un déficit important. « *Entre 2019 et 2022, leurs charges d'hébergement ont augmenté de 9 %, avec des tarifs qui ne sont pas à la hauteur pour compenser* », analyse Christophe Bouillon, qui pointe également du doigt un autre effet pervers lié aux difficultés de recrutement : « *Moins il y a de personnel et plus le travail pèse sur ceux qui restent* ». Cette spirale ne contribue pas à renforcer l'attractivité des métiers du secteur, surtout quand on connaît la part croissante des polypathologies des résidents liée à leur entrée de plus en plus tardive en maison de retraite. Ces multiples causes d'inquiétudes sont partagées en Bretagne, notamment dans le Morbihan où « *85 % des Ehpad sont dans le rouge* », selon Rozenn Guégan, conseillère départementale et maire de Sérent. Dans ce département comme dans bien d'autres, les difficultés financières et la pénurie de personnel font aussi partie du quotidien. « *Dans les Ehpad de Ploërmel, il y a des places mais il n'y a pas de personnel pour pouvoir les gérer* », témoigne le maire de la commune bretonne, Patrick Le Diffon. Quant à la commune voisine de Guilliers, « *l'an passé, on a eu un déficit de 35 000 euros pour la première fois. Cette année, il est passé à 177 000 euros* », déplore son maire Joël Lemazurier. Certes, en septembre dernier, le département a voté un budget supplémentaire de 3,2 millions d'euros pour soutenir les Ehpad en difficulté. Reste que « *c'est*



exceptionnel et cela doit leur permettre de boucler les budgets 2023 et d'assurer la trésorerie pour le début de 2024 », souligne Rozenn Guégan, qui reconnaît que « *le département ne peut pas répondre seul à cette situation* ». De quoi avoir des raisons de s'interroger sur la pérennité d'un système jugé à bout de souffle par certains, il n'y a qu'un pas.

À LA CROISÉE DES CHEMINS

Une situation qui renforce la nécessité de repenser, par-delà les conditions matérielles et financières, les modes d'accueil de nos aînés. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la situation de la France à celle d'autres pays. Toutes catégories d'Ehpad confondues, on estime aujourd'hui à un peu plus de 40 % la proportion de Français ayant fortement perdu leur autonomie qui vivent actuellement en maison de retraite. Cette proportion représente plus du triple de celle du Canada où seules 12 % des personnes âgées dépendantes vivent dans un

QUELQUES CHIFFRES

- Selon l'INSEE, la France compte un peu plus de 6 600 000 personnes de plus de 75 ans.
- En France, on évalue à environ 730 000 le nombre de personnes qui fréquentent un établissement d'hébergement ou qui y vivent.
- Cela représente 10 % des personnes de 75 ans ou plus et un tiers de celles âgées de 90 ans ou plus, selon la Drees.
- Les trois-quarts des résidents des Ehpad sont des femmes.
- Les hommes sont plus jeunes que les femmes : ils ont en moyenne 82 ans et 5 mois et les femmes, 87 ans et 6 mois, ce qui correspond à peu près à la différence d'espérance de vie entre les deux sexes.
- Plus de 40 % des personnes accueillies souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.
- Sur les 7 500 établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), 45 % sont des Ehpad publics, gérés par des collectivités locales, des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale ou des hôpitaux ; 31 % sont des Ehpad privés non lucratifs, gérés par des associations ; et 24 % sont des Ehpad privés lucratifs.

établissement spécialisé, et s'avère plus importante que la moyenne européenne (32 %).

En effet, nos voisins européens ont fait des choix politiques et sociétaux différents. En témoigne, par exemple, l'Italie, où le modèle traditionnel familial implique encore souvent la coexistence des générations sous le même toit. La Péninsule développe le système des *badanti*, qui consiste à favoriser le maintien à domicile en prévoyant l'hébergement des aidants dans le même logement que les aînés, et en s'appuyant si besoin sur le recours à des salariés, dont un grand nombre venant d'autres pays. L'administration italienne évalue à 400 000 le nombre de *badanti*, chiffre qu'il faudrait plutôt doubler selon les acteurs du secteur.

Chez nos voisins nordiques, la priorité est également donnée à l'aide au maintien à domicile qui est gérée par les communes. Ainsi, en Finlande, en Suède et au Danemark, les prix des services sont plafonnés et indexés sur le niveau des pensions. Par ailleurs, ces pays déploient un maximum d'informations sur les maisons de retraite, comme au Danemark, où une plateforme Internet rend publiques les informations essentielles les concernant : description des locaux, activités proposées, mais aussi nombre de jours d'absence des employés pour cause de maladie ainsi que les rapports d'inspection menés par les communes. Enfin, depuis plusieurs années, ces pays

développent comme en France de nouveaux modèles d'habitats collectifs. En Allemagne, 80 % des personnes en situation de dépendance vivent à domicile avec l'aide de services de soins en ambulatoire. Les Ehpad, qui représentent environ 15 500 établissements, sont pour leur majorité gérés par des organismes à but non lucratif, comme les associations religieuses de droit public (Caritas, Œuvre sociale de l'Eglise protestante, bureau d'aide sociale des Juifs d'Allemagne, fédérations laïques d'aides sociales...).

En Belgique aussi, la priorité est largement orientée vers le maintien à domicile. En outre, le mode de fonctionnement des maisons de retraite se différencie considérablement du nôtre. Ainsi, l'Odas relevait il y a quelques années que si les ratios de personnel étaient sensiblement identiques à ceux de la France, ils étaient en revanche bien différents dans leur composition. Tandis qu'en Belgique la grande majorité du personnel occupait des fonctions directement en lien avec l'accompagnement des personnes et l'animation dans les établissements, en France ceux-ci étaient affectés à des fonctions de gestion.

La France se distingue donc du reste de l'Europe, mais ces dernières années l'orientation vers le renforcement du maintien à domicile s'est affirmé, de même que la recherche de nouveaux types d'habitats partagés. Il reste

que la priorité donnée aux Ehpad pour l'accueil des personnes dépendantes n'est pas remise en cause.

Ainsi la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), qui rappelle que le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans aura triplé d'ici 2050, prévoit la nécessité d'une forte augmentation des ouvertures de places. En effet, il s'agira d'accueillir 108 000 résidents supplémentaires en Ehpad

avant 2030, puis encore 211 000 entre 2030 et 2050, qui viendraient s'ajouter aux 611 000 places existantes. C'est dire si la France est aujourd'hui confrontée à un double défi : d'une part, résorber d'importants dysfonctionnements mis en relief ces dernières années et, d'autre part, préparer au mieux les conditions d'accueil des futurs résidents de nos Ehpad, en sachant que l'âge moyen ne cesse de progresser.

UNE STIMULANTE ADAPTATION DU SECTEUR NON LUCRATIF

Soucieux de ne pas baisser les bras malgré l'ampleur des défis à relever, le secteur privé non lucratif se mobilise.

Les initiatives en ce sens se multiplient partout, et tout particulièrement en direction de deux préoccupations majeures : celle de la qualité d'accueil des résidents, et celle de la qualité de vie des salariés.

Nous avons rencontré deux responsables d'établissements, particulièrement mobilisés. Tout d'abord, Aurélie Le Nest, directrice déléguée de l'Ehpad de Cogolin dans le Var. Son établissement comporte 84 places en hébergement permanent, 4 en temporaire ainsi qu'une unité Alzheimer. Elle propose également une plateforme de répit et vient d'ouvrir un centre de ressource territorial (CRT). Ensuite, Elsa Ballaneda, directrice d'une maison de retraite de Montpellier, gestionnaire d'un Ehpad de plus de 90 places et d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 30 places. Son établissement associatif est reconnu d'utilité publique et dispose d'un conseil d'administration bénévole. Nous avons également associé à ce dialogue Jean-Pierre Riso, président la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa). Leurs témoignages ouvrent trois pistes d'action particulièrement utiles.

MIEUX ENTENDRE LES ATTENTES DES FAMILLES

Il est évident que la publicité faite aux dysfonctionnements des établissements du secteur privé lucratif a engendré une profonde défiance des familles vis-à-vis des



maisons de retraite. Mais un autre facteur pèse également, le coût important de l'accès en maison de retraite. Et pourtant, Jean-Pierre Riso le rappelle, la solution de l'Ehpad reste indispensable. *« En raison de la pénurie de professionnels à domicile, on assiste à un retour de l'investissement familial, parfois au-delà du raisonnable. Il faut donc redonner toute leur attractivité aux établissements en instaurant avec les familles les conditions d'une collaboration active, même si on rencontre encore quelques familles peu réceptives à cette culture collective de la réussite ».*



LE SECTEUR LUCRATIF CHERCHE UNE NOUVELLE VOIE

Si l'ouvrage de Victor Castanet ne visait au départ que les mauvais traitements dont souffraient les résidents des Ehpad du groupe Orpea, il faut bien admettre que la plupart des autres groupes du secteur lucratif ont aujourd'hui mauvaise presse. Un climat de suspicion généralisé touche ces établissements, quel que soit leur mode de gestion. C'est pourquoi le secteur du privé lucratif tente de se donner une nouvelle virginité.

Du changement du nom (Korian s'est rebaptisé Clariane en mai dernier), à l'utilisation de nouveaux éléments de langage à tout va (« Transformation », « transparence », « confiance... »), les grands établissements privés comptent bien redorer leur image dans ce marché de l'or gris qui suscite bien des convoitises. Il y a quelques semaines, il se sont exprimés par la voie du Synerpa, le syndicat national des établissements, résidences et services d'aide à domicile privés pour personnes âgées. Selon son président, Jean-Christophe Amarantinis, « *les attentes sont très fortes. Le défi du grand âge ne sera pas relevé sans la mobilisation de tous* ». Du côté d'Orpéa, son nouveau directeur général Laurent Guillot joue, lui aussi, la carte de la transformation. « *Nous visons une culture de transparence complète dans le but de nous améliorer collectivement* », assure-t-il, sans oublier de mettre en avant les améliorations apportées aux conditions de travail des salariés : installation de rails pour éviter de porter de trop lourdes charges, nouvelles négociations annuelles obligatoires pour augmenter les salaires, mise en place de titres restaurants... Et pour rassurer les familles, avec ses nouveaux actionnaires issus du secteur public ou parapublic (Caisse des

Dépôts et consignations, 24 %, Maïf, 12 %, MACSF SGAM 6 %, CNP Assurances...), le groupe se targue de la mise en place d'un tout nouveau « comité d'éthique » ou encore d'un récent dispositif de médiation en cas de conflits avec les résidents ou leurs proches. Libre à chacun de se forger sa propre opinion sur cette « transformation » affichée par les groupes privés lucratifs. Mais le passé invite cependant à la plus grande vigilance si l'on veut éviter de reproduire les mêmes erreurs. C'est l'opinion de Jean-Pierre Riso, président de la Fnadepa, qui rappelle que « *sur les 25 % des lits installés en Ehpad qui appartiennent au secteur privé commercial, il n'y a pratiquement plus d'Ehpad familiaux, alors que ceux-ci donnaient souvent satisfaction. Ce qui est important aujourd'hui, c'est de s'interroger sur la compatibilité d'entreprises qui s'occupent de personnes en grande vulnérabilité avec les lois du marché* ».

Pourtant, il faut bien l'admettre, sur un plan strictement quantitatif, qu'il sera difficile de faire sans elles. Comme le reconnaît Aurélie Le Nest, directrice déléguée de l'Ehpad Peirin de Cogolin (lire aussi pages 46-47 du Jas 281-282) pour qui « *Tout le monde a sa place, car avec seulement les Ehpad publics et du secteur privé associatif non lucratif, on ne pourra pas accueillir tous les résidents de France* ».

Se pose alors la question de l'avenir économique du secteur particulièrement préoccupé par le taux de vacance de ses établissements et des plaintes formulées contre de nombreux établissements, y compris à l'étranger, comme vient de le révéler *Le Canard Enchaîné*.

Aurélie Le Nest témoigne en ce sens : *« Je fais régulièrement des réunions avec les familles. Celles-ci semblent plutôt satisfaites, mais je ressens effectivement une pression supplémentaire suite au scandale d'Orpéa. Quelques familles ont même émis le souci de prendre un avocat, au cas où. Nous vivons avec cette menace de la judiciarisation qui commence à pointer le bout de son nez ».*

Pour Elsa Ballaneda, ces exigences nouvelles sont d'autant plus compréhensibles que les familles sont généralement mal préparées lorsque la question du placement se pose. De plus *« avec la logique du maintien à domicile, les familles attendent encore trop souvent le dernier moment pour découvrir l'univers de nos établissements. Or ce temps de préparation est très précieux. C'est pourquoi, je préconise de proposer toujours un temps de réflexion. Cela permet de choisir collectivement les éléments d'ameublement et de personnalisation avec le futur résident ».* Elle ajoute : *« Si l'on parvenait à faire en sorte que la dépendance et la vieillesse soient moins tabous, et que l'on éduquait un peu plus les gens pour qu'ils acceptent d'en parler à l'avance, on travaillerait sans doute un peu mieux ».*

Et toutes deux conviennent que l'organisation d'un dialogue constant avec les familles est de plus en plus nécessaire pour accepter le caractère difficilement maîtrisable du processus d'accroissement de la dépendance, d'autant que les personnes âgées entrent de plus en plus tardivement en établissement, avec une espérance de vie de 2,5 ans.

PRIVILÉGIER LA VIE SOCIALE DES RÉSIDENTS

C'est précisément parce que les maisons de retraite constituent leur dernière résidence que celles-ci doivent être avant tout des lieux de vie pour les personnes âgées. Une équation qu'il est possible de résoudre, à condition de respecter quelques règles essentielles selon nos invités. Ce qu'affirme avec force Aurélie Le Nest : *« Ce qui est essentiel pour les résidents des maisons de retraite, c'est bien de ne pas simplement être rassurés par un environnement médicalisé, mais surtout d'évoluer dans un véritable lieu de vie. Dans notre établissement, nous avons un cadre de santé pour la partie soignante, un médecin coordonnateur, mais aussi une responsable hôtelière ainsi qu'une cheffe de cuisine qui prend tout particulièrement son rôle à cœur. Être dans un lieu de vie implique non seulement un confort hôtelier mais aussi de savoir faire participer les résidents à hauteur de leurs capacités ».*



Elle ajoute : *« À l'admission de chaque résident, nous effectuons un recueil de données avec son entourage pour connaître ses habitudes de vie. Il est essentiel de les respecter afin d'adapter son accompagnement en termes d'animation, de stimulation quotidienne et surtout de lien social. Par exemple, pour ceux qui avaient l'habitude d'aller au marché, eh bien nous allons au marché avec eux. On essaye de poursuivre au mieux les habitudes de vie de nos résidents afin de favoriser le lien social ».*

Cette priorité accordée au respect de l'autonomie des personnes constitue la boussole d'Elsa Ballaneda. Cette démarche, elle nous la décrit avec passion : *« Faire des maisons de retraite des lieux de vie en partant des besoins des résidents se traduit par faire en sorte qu'ils soient véritablement acteurs de leur vie. Quels que soient l'âge et la pathologie de chaque personne, il est essentiel de lui permettre autant que faire se peut d'agir. Et si certains souhaiteraient mais ne peuvent pas, il nous revient alors de réfléchir ensemble à comment faire en sorte que cela soit possible. Pour effectuer tout ce travail, nous disposons d'un responsable de cuisine, d'un responsable de l'animation et de la vie sociale, d'un responsable hébergement, et d'une coordinatrice de vie sociale. Chez nous, les résidents qui le souhaitent font la cuisine. Ils préparent le potage du dîner, font les gâteaux pour les repas partagés.*



Nous avons également un poulailler dont les œufs frais sont utilisés par les résidents pour cuisiner. Une fois par mois, un groupe de résidents choisit le menu. Ils s'occupent des courses avec l'équipe d'animation et préparent leur menu avec un des cuisiniers. Tout le monde partage ensuite ensemble ce repas. Ainsi, les cuisiniers savent mieux pour qui ils cuisinent, et les résidents comprennent un peu mieux la différence entre la cuisine traditionnelle à la maison pour quelques personnes et la cuisine traditionnelle en collectivité ».

ENRICHIR LE RÔLE DES SALARIÉS

Le troisième sujet sur lequel se penchent nos invités est l'attractivité des métiers pour répondre aux difficultés de recrutement subies depuis quelques années. Aurélie Le Nest le reconnaît : « Les métiers du grand âge attirent peu aujourd'hui. Des campagnes ont été organisées à l'échelle nationale, mais cela n'est pas suffisant. Pour briser le refus de la vieillesse, on devrait favoriser les échanges intergénérationnels dès le plus jeune âge. Durant les vacances d'été, j'ai fait venir mon fils de 12 ans au sein de notre établissement pour travailler avec moi. Il m'a dit qu'il trouvait cela génial ! »

Il faut aussi s'attacher à mobiliser France Travail. Et elle ajoute, « n'hésitons pas à utiliser les réseaux sociaux

comme LinkedIn et Facebook pour être attractifs et dynamiques sur le recrutement ». Enfin, relève-t-elle, « la revalorisation des salaires et le recours systématique aux CDI doivent être poursuivis ». Si l'enjeu du recrutement est important, celui de la fidélisation des salariés l'est tout autant.

Pour Elsa Ballaneda, il est important de s'attacher à la fidélisation des anciens salariés bien sûr, mais en se mobilisant davantage sur l'intégration des nouveaux. Elle précise : « C'est d'autant plus nécessaire que nous sélectionnons nos candidats davantage sur leur motivation et leur savoir-être que sur leurs compétences. Celles-ci peuvent s'acquérir, mais l'essentiel est de partir avec des gens qui sont avant tout motivés et qui vont partager l'affect que l'on a avec les résidents. Par ailleurs, ce qu'il faut noter c'est que nous faisons partager cette stratégie de recrutement par Pôle Emploi. Nous accueillons ainsi des conseillers Pôle Emploi dans notre structure pour leur faire découvrir nos différents métiers. On leur fait aussi rencontrer des employés, des familles et des résidents pour qu'ils expliquent leurs priorités ». Ce qui s'avère très original dans cet établissement est la participation d'une résidente au recrutement des salariés avec l'équipe professionnelle. Elle met notamment un point d'honneur à ce que les personnes qui viennent travailler ici soient, selon ses mots, « honnêtes, respectueuses et tolérantes ».

Enfin, le dernier point soulevé sur l'attractivité des métiers porte sur l'encadrement. Pour Jean-Pierre Riso, la première qualité d'un dirigeant doit être sa disponibilité et sa posture empathique vis-à-vis de ses collaborateurs. Mais il faut aussi s'attacher à l'encadrement intermédiaire, qui « produit des effets positifs sur l'implication des salariés et le bon fonctionnement des établissements. Et ce n'est pas du luxe ! ».

Mais surtout Jean-Pierre Riso ne voudrait pas terminer ce tour de table sans insister sur l'importance de l'ambiance générale de l'établissement, qui ne peut résulter que de son ouverture sur son environnement humain, mais aussi institutionnel. « Les pouvoirs publics doivent aujourd'hui promouvoir et favoriser l'ouverture des Ehpad non seulement vers l'hôpital et vers le maintien à domicile, mais aussi vers tous les champs de la vie sociale, la culture, les loisirs, le sport... Or ce dynamisme auquel de nombreux établissements souhaitent s'associer n'est pas suffisamment soutenu par l'État et par les collectivités locales ». Et ce constat ne se limite pas, loin s'en faut, au soutien à l'innovation, c'est l'économie générale des Ehpad qui souffre de cette défaillance, (lire aussi, pages 50 et 51 du *Cahier des Réseaux*).

VERS UN MODELE ALTERNATIF : LE VILLAGE LANDAIS

Dans notre numéro de mars 2022, nous signalions déjà l'importance de ce nouveau village, dédié aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer. En effet, ouvert en mars 2020 à l'initiative du département des Landes, le « Village Landais » était l'aboutissement de plusieurs années de travail initiées en 2013 par Henri Emmanuelli, président du département, et Francis Lacoste, son directeur de la solidarité. Son concept s'inspirait d'un projet similaire, développé dans les années 1990 aux Pays-Bas.

Situé sur la commune de Dax, mais en pleine campagne, le Village a pour objectif d'offrir un hébergement à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, en veillant à préserver autant que faire se peut leur autonomie dans un environnement humain de village. En effet, composé de « maisonnées » comprenant sept à huit chambres, le Village Landais entretient des liens avec les autres villages alentour, dont les habitants peuvent accéder aux services dédiés aux résidents, comme par exemple le cabinet médical (dentiste, ophtalmo...), le coiffeur, le self, la salle de spectacles (concerts, théâtre...), la médiathèque etc.

Ce village Alzheimer accueille aujourd'hui 120 résidents, accompagnés par 120 salariés et 120 bénévoles. Depuis son ouverture, une équipe de chercheurs de l'Inserm-Université de Bordeaux, dirigée par le Professeur Hélène Amieva, mène une évaluation du dispositif, afin de déterminer la pertinence et l'efficacité du modèle et d'évaluer les conditions de sa reproductibilité, à l'échelle nationale voire internationale.

Qu'il s'agisse de la philosophie du soin et de l'accompagnement centrée sur la personne et le respect de son autonomie, du rôle joué par les aidants et les bénévoles, du parti pris architectural inspiré des villages traditionnels, de l'ouverture des équipements aux habitants des territoires voisins, tous ces aspects ont donc été analysés par les chercheurs. Leur but étant de déterminer l'influence de ces choix sur les capacités fonctionnelles, comportementales et cognitives des résidents, leur état moral, mais aussi celui de leurs propres aidants et des salariés. Et trois ans après l'ouverture du Village, les premiers enseignements de la recherche se montrent très encourageants.

UN PARI RÉUSSI

Effectivement, la plupart des objectifs semblent atteints. En ce qui concerne l'image de la maladie d'Alzheimer auprès du grand public, une enquête téléphonique menée auprès de 850 personnes connaissant l'établissement montre que ceux-ci ont perdu bien des *a priori* négatifs. La recherche montre également une stabilité des fonctions cognitives et de santé mentale des résidents, 12 mois après leur entrée au village. Pour le Dr Gaëlle Marie-Bailleul, psychogériatre, médecin référente au Village Landais, « *c'est parce qu'on laisse aux villageois la possibilité de faire, en baissant la contrainte humaine et le stress autour de la tâche à réaliser* ». Ce résultat contraste fortement avec les résultats habituels qui rapportent qu'après l'entrée en institution classique, une accélération du déclin des fonctions cognitives des malades d'Alzheimer est observée.

Par ailleurs, l'étude révèle aussi une absence d'augmentation des scores d'anxiété et de dépression chez les aidants, et une diminution de la consommation d'anti-dépresseurs et d'anxiolytiques dès le sixième mois pour ceux-ci. Ce résultat contraste également avec de nombreuses études, qui rapportent chez l'aidant un sentiment de fardeau alourdi, d'abandon et de culpabilité après un placement d'une personne proche en institution traditionnelle.

ET MAINTENANT...

L'évaluation de l'impact multidimensionnel du modèle landais sur la santé des résidents, celle des proches



LE VILLAGE LANDAIS PEUT-IL SE DÉVELOPPER DANS TOUTE LA FRANCE ?

Interview de Francis Lacoste, initiateur du Village Landais

Les premiers enseignements de la recherche étant positifs, tant du côté des villageois que des salariés, le développement de ce modèle dans d'autres sites peut donc être fortement encouragé. Bien entendu, il ne peut s'agir d'une simple duplication, car chaque projet doit être conçu selon la culture de son territoire, avec ses traditions de vie collective, avec ses forces vives.

En revanche certaines caractéristiques du Village Landais doivent être préservées. Son idée forte est que l'habitat de demain pour les personnes âgées dépendantes doit désormais être conçu comme un projet de vie, comme un projet de quartier ou de village. Il doit privilégier l'intégration dans l'environnement proche, en proposant des équipements supplémentaires à tous les habitants du territoire (médiathèque, auditorium, salon de coiffure ou autre) avec en contrepartie la possibilité



de pouvoir profiter des équipements de la cité.

L'architecture est basée sur des maisons d'environ 7 personnes. Ce qui rend plus humaine la rupture avec leur vie antérieure à domicile. Par ailleurs, le bénévolat va contribuer à favoriser la vie sociale des résidents, en leur permettant d'avoir un rôle dans le Village, aux côtés des professionnels qui doivent eux-mêmes partager les nouvelles méthodes de travail.

Pour conclure, je suggère au ministre en charge de ce secteur de développer cette expérimentation, en lançant par exemple un programme de création dans chaque région d'un village similaire (pour personnes dépendantes Alzheimer ou pas), en s'appuyant sur les conseils départementaux qui le souhaiteraient. Il n'y a pas que dans le secteur industriel ou technologique qu'il faut oser miser sur l'innovation.

aidants et des soignants, s'avérant positives en comparaison avec le placement de malades d'Alzheimer en institution classique, la question du développement de ce modèle se pose. Et lorsque l'on parle de diffusion d'un modèle, le problème des coûts se pose instantanément. D'autant plus que le coût de la prise en charge dans le Village Landais s'avère plus important qu'ailleurs : il est de 67 euros par jour en moyenne.

Fort heureusement, le Village Landais bénéficie d'atouts qui, à moyen terme, peuvent rendre son économie beaucoup plus attractive. En effet, il souffre peu de problèmes de recrutement et d'absentéisme, qui ne cessent de déstabiliser les autres établissements. De plus, les économies indirectes, sur la consommation pharmaceutique par exemple, ont déjà été précisément identifiées. Et cela concerne aussi l'état de santé des aidants familiaux. Enfin, l'exploration de pistes complémentaires de financement, telles que la gestion optimisée des équipements ouverts sur l'extérieur, est possible en prévoyant le développement d'activités commerciales à destination de tous les publics.

Par ailleurs, toute collectivité qui souhaiterait créer un village similaire peut réduire l'ambition du projet, pour en atténuer l'investissement et le coût résiduel sur le prix de journée. C'est pourquoi on peut réellement considérer que l'obstacle économique n'est pas rédhibitoire, loin s'en faut.

C'est pour toutes ces raisons qu'il n'est pas excessif de considérer que le Village Landais préfigure peut-être un nouveau modèle d'Ehpad. C'est en tout cas l'impression que ce village donne à tous ceux qui ont eu l'occasion de le visiter. Sa reproduction s'avère donc possible, mais aussi souhaitable, car elle offre concrètement un modèle d'intégration des personnes en situation de handicap (en l'occurrence, ici Alzheimer) dans la vie ordinaire. Et rien n'interdit que ce type de village soit ouvert à des personnes souffrants d'autres fragilités, comme les personnes âgées dépendantes. C'est d'ailleurs ce que pense Francis Lacoste, initiateur du Village Landais, qui aujourd'hui à la retraite continue de déployer toute son énergie à promouvoir l'utopie comme facteur de progrès humain. ■



CYCLE DE FORMATION

POUR LES CADRES ET RESPONSABLES LOCAUX
DES ASSOCIATIONS, COMMUNES ET DÉPARTEMENTS

PROGRAMME 2024

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET POUR L'AUTONOMIE AUJOURD'HUI ?

NOUVEAU CONTEXTE, NOUVEAUX BESOINS, NOUVELLES RÉPONSES, NOUVELLES PRATIQUES

FORMATION DE 4 JOURS

2 SESSIONS AU CHOIX

SESSION 1 :

3 & 4 juin 2024

23 & 24 septembre 2024

SESSION 2 :

21 & 22 octobre 2024

6 & 7 décembre 2024

*Possibilité de s'inscrire
en présentiel
ou en distanciel*

Ces vingt dernières années, le droit en faveur des personnes en perte d'autonomie a fait de nombreux progrès. Cette évolution réglementaire s'est accompagnée d'une amélioration des pratiques professionnelles. Mais ces avancées sont encore insuffisantes pour répondre aux nouveaux besoins en dignité et en autonomie réelle de ces personnes.

Il s'agit de parvenir à un changement d'esprit et de posture pour permettre une véritable inclusion des personnes dans leur environnement sans craindre la prise de risques en favorisant la responsabilité plutôt que la protection.

Il faut donc orienter davantage les politiques publiques et les pratiques professionnelles vers des objectifs plus concrets prenant en considération les changements de contexte social, institutionnel, financier et managérial.

Ce cycle de formation permettra de mieux faire connaître les conditions d'élaboration d'un diagnostic local, axé principalement sur les attentes, les besoins et les ressources. Il permettra de mieux appréhender la diversité des acteurs et les modes de coopération les plus efficaces, d'analyser certaines pratiques inspirantes françaises et européennes, de parvenir à la définition d'un projet partant de valeurs éthiques pour aboutir à sa mise en oeuvre opérationnelle.

Organisé par L'ACTION SOCIALE, organisme de formation portant l'Académie de l'Autonomie

> Déclaration de Formation n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021)

L'ACTION SOCIALE
ÉVÉNEMENTIEL - FORMATION - ÉDITION



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Les formations de l'Académie de l'Autonomie sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Référente : Maria Lillo - Tel : 01 53 10 24 10

1^{er} JOUR : Session 1 : 3 juin 2024 / Session 2 : 21 octobre 2024

Matin : Description des principes et méthodologies retenues pour l'élaboration des lois sur l'autonomie depuis 1975. Cette séquence permettra notamment de mettre en avant l'évolution de la représentation éthique et juridique de la perte d'autonomie dans notre société, avec un examen approfondi de la terminologie utilisée. Ce qui permettra d'expliciter les spécificités de notre modèle de solidarité qui distingue « handicap » et « dépendance », contrairement à la pratique d'autres pays.

Après-midi : Analyse partagée des aspects médicaux et sociaux du concept d'autonomie.

Cette séquence permettra de bien cerner le sujet, dont le contenu a profondément changé ces dernières années et suscite encore de nombreuses controverses.

2^e JOUR : Session 1 : 4 juin 2024 / Session 2 : 22 octobre 2024

Matin : Analyse du contexte institutionnel et professionnel du secteur.

Cette séquence permettra d'identifier tous les acteurs en charge de la dépendance et du handicap sur le plan local et national. Il permettra notamment de dégager toutes les pistes de collaboration possibles pour rationaliser l'utilisation des ressources et simplifier l'accueil des publics.

Après-midi : Analyse des besoins locaux présents et futurs en matière d'autonomie.

Cette séquence permettra de s'approprier une autre lecture du diagnostic des besoins sociaux fondée non seulement sur des documents statistiques mais aussi sur des enquêtes effectuées auprès des familles des personnes concernées.

3^e JOUR : Session 1 : 23 septembre 2024 / Session 2 : 6 décembre 2024

Matin : Analyse des conditions d'adaptation au contexte français d'une expérience étrangère.

Cette séquence permettra de découvrir des initiatives inspirantes et transposables. Ce qui a été le cas par exemple pour le Village pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de Dax inspiré par des réalisations faites dans des pays européens.

Après-midi : Analyse des conditions de réalisation de deux expériences innovantes nationales.

Cette séquence sera assurée en collaboration avec l'Agence des bonnes pratiques (Apriles) et le laboratoire de l'autonomie (Labau) de l'Odas. Ce qui permettra aussi de s'interroger sur les « mauvaises pratiques ».

4^e JOUR : Session 1 : 24 septembre 2024 / Session 2 : 7 décembre 2024

Matin : Analyse des modalités de conception d'un nouveau projet.

Cette séquence permettra de montrer les possibilités d'évaluation économique d'un nouveau projet au regard de solutions plus traditionnelles. Elle permettra également de préciser les contraintes d'ordre technique et juridique à respecter.

Après-midi : Élaboration par le groupe de participants d'un nouveau projet.

L'exemple sera choisi par les participants. Il pourra s'agir par exemple, de la réalisation d'un habitat partagé, de la création d'une démarche favorisant l'ouverture d'établissements médico-sociaux sur leur environnement...

Avec la participation de :

Philippe DUCALET, Delphine DUPRE-LEVEQUE, Francis LACOSTE, Michel LAFORCADE, Denis LEFEBVRE, Didier LESUEUR, Bruno LOMBARDO, Geneviève MANNARINO, Fabienne NOE, Denis PIVETEAU, Jean-Pierre RISO, Lise SERRURE

Mail : contact@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

VIVE L'INTELLIGENCE... MÊME ARTIFICIELLE !

L'intelligence artificielle aurait pu être la personnalité de l'année 2023. Car même si elle compte déjà quelques années d'existence derrière elle, jamais l'IA n'avait autant suscité de légitimes débats. Popularisée par les intelligences artificielles génératives qui créent, à la demande, du texte (ChatGPT), des images (DALL-E), des fausses vidéos (Sora, Deep Face Lab), cette technologie fascine autant qu'elle terrifie. Plusieurs experts la qualifient déjà comme une nouvelle révolution industrielle, aussi conséquente que le furent autrefois celles liées au développement du chemin de fer ou de l'électricité. Entre promesses et menaces, que penser de l'IA ?

PAR OLIVIER VAN CAEMERBEKE

« **J**e suis désolé, Dave, je crains de ne pas pouvoir faire cela ». Cette phrase émane d'une intelligence artificielle bien connue des cinéphiles : HAL 9000. Le surpuissant ordinateur à l'œil carmin du film « *2001 l'Odyssée de l'espace* » de Stanley Kubrick est sans doute la plus emblématique des intelligences artificielles de cinéma. En 1968 déjà donc, cette technologie était perçue comme une menace pour l'humanité. D'une manière générale, les films, les romans, les bandes dessinées ont rarement façonné une bonne image à l'IA, comme tout le monde l'appelle désormais. Cette dernière est-elle vraiment l'adversaire de l'espèce humaine ou, au contraire, un soutien... ce pour quoi elle a quand même été créée ?

Avant de répondre à cette question, il n'est pas inutile de rappeler que ce qu'on appelle l'IA, c'est l'expression des capacités des machines à réaliser des tâches qui, jusqu'alors, nécessitaient une intelligence humaine, ou animale : comprendre un langage, le traduire, reconnaître une image, générer des synthèses de données, résoudre des problèmes. Et si on parle autant de ces outils aujourd'hui, c'est grâce, ou à cause, du développement des « intelligences artificielles génératives » qu'incarnent notamment ChatGPT qui sait converser en répondant à des questions utilisant le langage commun, Midjourney et Dall-E qui, sur le même modèle, créent des images. L'IA générative c'est donc celle qui est capable d'inventer des échanges, des histoires, des images, des vidéos, de la musique, des

articles... en s'appuyant sur des contenus existant pour en façonner de nouveaux.

« L'IA N'EST NI BONNE NI MAUVAISE » : PAROLE D'IA !

Si l'on peut légitimement penser que la plupart des ingénieurs travaillant sur de l'intelligence artificielle ne cherchent pas à nuire l'humanité, donner aux machines la capacité d'apprendre et de créer seules, n'est pas forcément rassurant. Ces IA, qui seront demain intégrées dans des enveloppes robotiques, nous contrôleront-elles un jour ? Utiliseront-elles nos données pour nous mettre hors-jeu de la société ou pour concentrer le pouvoir au profit de quelques-uns ? Autrement dit, faut-il avoir peur de l'IA ?

« *L'IA n'est pas une force indépendante et incontrôlable, mais le résultat des choix et des actions des humains qui la conçoivent, la développent, la déploient, la régulent, l'utilisent, etc. L'IA n'est ni bonne ni mauvaise en soi, elle dépend de l'usage que l'on en fait et des valeurs que l'on y intègre. C'est pourquoi il est important de se poser des questions sur le sens et le but de l'IA et de définir des principes et des normes pour la gouverner et la maîtriser. Il est aussi essentiel de favoriser le dialogue et la participation de tous les acteurs et les parties prenantes de l'IA, afin de garantir son acceptabilité sociale et son bénéfice collectif.* » Cette réponse vous semble-t-elle sensée ? Elle n'a pas pourtant pas été formulée par un humain, mais par COPILOT, la nouvelle interface IA de Microsoft à qui nous avons posé la question.

Les Français portent, eux, un regard inquiet sur cette nouvelle révolution numérique. Selon une étude Ifop réalisée entre fin décembre 2023 et début janvier 2024, 35 % d'entre eux s'attendent même à ce que l'IA finisse un jour par gouverner l'humanité, rien que ça ! Et, 64 % des personnes interrogées voient cette nouvelle technologie « *bientôt capable d'agir comme les humains* ». À les lire, l'IA n'a cependant pas encore envahi leur espace de travail. 78 % des salariés estiment ne s'en être jamais servis dans leur vie professionnelle. Une large majorité de salariés estiment, par ailleurs, que l'intelligence artificielle ne sera jamais capable de réaliser leurs tâches. Quant à ceux qui expriment un avis contraire, ils envisagent que les IA seront aptes à les remplacer, en 2035.

MÉTRO, BOULOT, ROBOT

La disparition d'emplois est pourtant l'une des conséquences pointées par celles et ceux qui se penchent sérieusement sur la question. Selon une étude de la BBC réalisée avec la banque Goldmann Sachs en mars 2023, l'intelligence artificielle pourrait faire disparaître 300

millions d'emplois dans le monde. Kristalina Georgieva, directrice générale du Fonds monétaire international, estime que « *dans le monde, 40 % des emplois seront touchés. Et plus vous occupez un emploi qualifié, plus ce sera le cas. Ainsi, pour les économies avancées, et certains pays émergents, 60 % des emplois seront concernés* ». Et une autre étude réalisée avec l'université de Pennsylvanie par OpenAI, société créatrice de ChatGPT, conclut qu'aux États-Unis, environ 80 % de la main-d'œuvre pourrait voir au moins 10 % de ses tâches modifiées par les différents types de GPT.

En France, une étude du cabinet de conseil en management Roland Berger a étudié, pour 400 métiers, quelles tâches pourraient être améliorées grâce à des IA, voire totalement assumées par elles. Il en ressort que 800 000 emplois sont potentiellement menacés d'être détruits d'ici 2030. Sans surprise les métiers administratifs (199 000), les services comptables (140 000), les employés de bureau (100 000) ou encore les agents de réception (80 000) sont les plus concernés par ce bouleversement. Le cabinet souligne cependant qu'1,4 million d'emplois pourraient être « augmentés » et gagner en productivité grâce à une IA générative. « *Gain de productivité ne signifie pas nécessairement réduction de l'emploi*, précise, dans *Le Monde*, Laurent Benarousse, le directeur général du cabinet. *On ne croit pas que l'impact sur le volume global d'emploi en France sera massif, en revanche notre conviction est qu'il y aura des substitutions, certains feront autre chose demain que ce qu'ils font aujourd'hui.* »

De son côté, l'économiste du travail, Philippe Askenazy, redoutait récemment dans *Libération* que ces nouvelles intelligences soient surtout utilisées comme une menace par des employeurs « *qui se concentreraient sur la surveillance accrue plutôt que sur la hausse de la production* » et qui pourraient « *dire aux salariés : 'Si vous ne vous comportez pas bien, vous serez remplacés par une machine.'* Ce n'est pas une technologie pour libérer le travail. Elle risque d'avoir plus de conséquences sur la répartition de la valeur que sur le niveau d'emploi ».

À MORT L'IA !

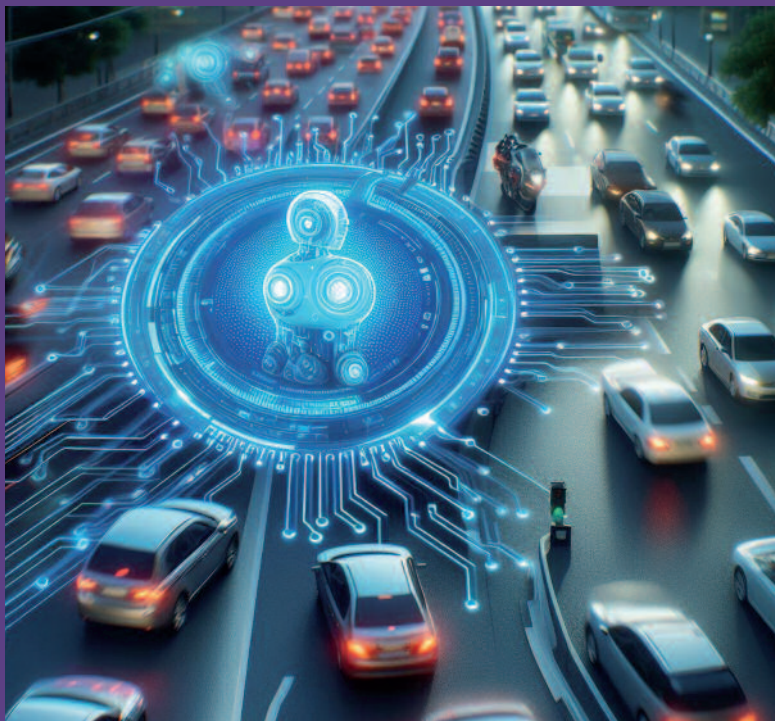
Dans le bras de fer virtuel entre les enthousiastes et les alarmistes, ces derniers ont donc le vent en poupe. Il faut dire qu'au-delà des bouleversements liés à l'emploi, la liste des risques potentiels est assez vertigineuse, bien que parfois nourrie par un imaginaire débridé. « *L'expansion des capacités des technologies basées sur l'IA s'accompagne d'une augmentation de leur potentiel d'exploitation criminelle* », avertit Lewis Griffin, chercheur en informatique à l'University College London (UCL). Mandatés par cette université, 31 experts des différentes en IA

LA PLACE DE L'IA AU SEIN DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Simplification de l'accueil, optimisation des ressources, participation citoyenne, sécurité..., l'intelligence artificielle a de quoi intéresser les collectivités locales.

En novembre 2023, pour la deuxième année consécutive, l'Observatoire Data Publica a dévoilé les résultats de son *Baromètre national sur la data* dans les territoires. Une petite partie s'intéresse à l'IA et indique que 27 % des collectivités déclarent avoir déjà eu recours à l'intelligence artificielle ; c'est 12 points de plus qu'en 2022. Aucune commune de moins de 100 000 habitants ne déclare avoir eu recours à l'IA. Les métropoles sont les plus en pointe (44 %), suivies par les départements (36 %) et les régions (30 %). « On peut faire l'hypothèse que cette accélération forte doit beaucoup à la mise en service de ChatGPT en décembre 2022, qui a fortement popularisé l'intelligence artificielle, dans le domaine des chatbots en particulier. Et la vague ne fait que commencer : 30 % des répondants envisagent de déployer de nouveaux projets IA dans les 12 prochains mois », peut-on lire dans la synthèse de l'enquête. Les outils conversationnels de type chatbot arrivent nettement en tête des technologies utilisées (43 %), devant les modèles prédictifs, les outils de traitement automatique des images, du langage et du texte. Les collectivités ont recours à l'IA dans le cadre de leurs actions liées à la mobilité (8 % des réponses), l'administration (7 %), l'aménagement du territoire (6 %), le développement économique (5 %), la citoyenneté (3 %), les déchets (2 %). Des usages variés, mais, souligne l'observatoire, « le moment est aux expérimentations, plus qu'aux stratégies ».



CLIN D'ŒIL. QUAND CHATGPT ÉCRIT MIEUX QUE L'AUTEUR QU'IL IMITE !

Bernard Werber, l'un des auteurs les plus lus en France, a demandé à ChatGPT d'écrire à sa manière un premier chapitre sur le même thème que son dernier roman. Résultat ?

« C'était mieux écrit que ce que j'avais rédigé. Des phrases plus longues. Du vocabulaire plus riche. Des tournures compliquées avec beaucoup de style (...) Cela m'a permis de comprendre encore mieux ma spécificité d'auteur. Je privilégie la complexité de l'histoire sur la complexité de la forme. (...). Je ne pense pas que chat GPT puisse inventer une intrigue complexe originale. Mais justement, c'est en ça que ce phénomène est intéressant. Cela va obliger les écrivains à devenir encore plus créatifs, encore plus originaux et probablement à prendre de plus en plus de risques pour sortir des chemins battus. »

SOURCE : « Le Biais de Bernard Werber » podcast de Radio France

ont été chargés de passer en revue 20 menaces potentielles qui ont été classées en fonction du niveau de danger. En tête de leur classement, les Deepfakes, ces vidéos qui imitent visage et voix de vraies personnes. Des usurpations d'identité qui peuvent nuire à une réputation, mais aussi être utilisées pour voler des données sécurisées, manipuler les opinions, faire du chantage...

Également dans le haut du tableau de l'UCL, le piratage de véhicules autonomes qui pourraient alors servir d'armes pour des terroristes. Les experts étendent aussi ce risque aux drones autonomes, même si « à l'heure actuelle, les drones ne sont généralement pas utilisés pour commettre des crimes violents, mais leur masse et leur énergie cinétique sont potentiellement dangereuses s'ils sont bien ciblés (par exemple dans les moteurs d'avion) et ils pourraient également être équipés d'armes », écrivent les rapporteurs. Ces derniers citent aussi le phishing, ou « hameçonnage sur mesure », le piratage des systèmes contrôlés par l'IA permettant de générer une panne d'électricité généralisée, des embouteillages monstres ou des ruptures des logistiques de distribution alimentaire.

La rédaction de fausses informations rédigées par IA est aussi dans ce top 20, mais nous ne sommes déjà plus, ici, dans de la prospective. On pourrait encore citer les risques de détournement des systèmes de reconnaissance faciale, l'exploitation des biais existants des algorithmes pour exploiter par renforcer, les préjugés,

les discriminations, la création de contrefaçons... « Contrairement à de nombreux crimes traditionnels, les crimes dans le domaine numérique peuvent être facilement partagés, répétés et même vendus », déclare le Dr Matthew Caldwell, coauteur de l'article.

VIVE L'IA !

L'IA est imparfaite, c'est une évidence. Faut-il pour autant la jeter dans la corbeille informatique d'un simple clic en restant aveugle aux bénéfices à en attendre ? Évidemment, non. On pense d'abord au secteur de la médecine où elle joue déjà un rôle majeur. De jeunes entrepreneurs sortis de Centrale Paris ont ainsi fondé la start-up Lumio Médical qui propose un outil nourri d'intelligence artificielle afin de détecter automatiquement les risques d'accidents médicamenteux à l'hôpital, autrement dit les erreurs ou imprudences liées à des prescriptions inadéquates. « Il a été estimé que près de 1 % des prescriptions faites contenaient une erreur potentiellement fatale pour le patient, expliquent les concepteurs. Ce sont donc près de 30 000 personnes qui décèdent suite à ces accidents chaque année en France. »

Edi Prifti, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement travaille quant à lui sur la façon dont l'IA peut aider les cardiologues à identifier les arythmies mortelles en détectant des variations minimales qu'un humain est incapable de déceler. Le traitement des cancers est un autre champ d'application. L'équipe de



Sarah Watson, oncologue et chercheuse à l'institut Curie, a appris à une IA à identifier la tumeur initiale lorsque, chez un malade, des métastases sont découvertes simultanément dans plusieurs organes. Connaître le premier organe à avoir été touché est crucial pour traiter correctement, or leur algorithme y parvient dans 79 % des cas. Un outil accessible à tous les patients de France concernés.

Certains diabétiques bénéficient déjà de pompes à insuline connectées à un système d'IA qui leur évitent de devoir mesurer leur taux de sucre dans le sang et de recalibrer les doses d'insuline délivrées par la pompe. Une start-up issue de la recherche de CentraleSupélec a, pour sa part, breveté une technologie de reconnaissance des mouvements humains par l'analyse des ondes WiFi. En s'appuyant sur les travaux de recherche en intelligence artificielle de son cofondateur, Piotr Antonik, ce système 100 % logiciel (comprendre sans caméra ou appareil portable) sait repérer les chutes de personnes âgées à leur domicile. Un vrai enjeu puisqu'on estime à 2 millions le nombre de chutes de personnes âgées chaque année et, dans 10 % des cas, la personne ne parvient pas à se relever.

C'est aussi grâce à l'IA qu'une équipe du Broad Institute du MIT et de Harvard (Cambridge, Massachusetts) a identifié une classe de composés capables de tuer une bactérie résistante aux médicaments, en la testant sur le *Staphylococcus aureus*. Cela faisait des décennies que les antibiotiques arrivant sur le marché n'étaient que des versions améliorées de traitements

existant, cette fois c'est d'une nouvelle classe d'antibiotiques dont on parle : une première depuis 60 ans.

L'IA : DES IDÉES VERTES... ET DES PAS MÛRES

Autre secteur où l'IA est porteuse de certains espoirs, l'environnement. Certes, cette nouvelle technologie part avec un lourd handicap puisqu'elle est très exigeante en ressources. Les data center qui les hébergent ont besoin d'électricité et d'eau pour être refroidis. Selon des études récentes, le prélèvement d'eau lié à l'IA au niveau mondial pourrait atteindre entre 4,2 et 6,6 milliards de mètres cubes en 2027, soit la moitié de celui du Royaume-Uni. Et lorsqu'on formule une requête sur ChatGPT, on émet dix fois plus de carbone que lors d'une recherche sur Google. « Si l'on faisait autant de requêtes sur ChatGPT que l'on en fait sur Google, il n'y aurait pas assez d'énergie dans le monde entier pour y répondre », assure dans *Le Monde* Luc Julia, ingénieur cocréateur de Siri, l'assistant virtuel d'Apple.

Le bilan écologique de l'IA est-il donc plombé d'avance ? Peut-être pas. L'IA va, par exemple, contribuer à ce qu'on appelle « l'agriculture de précision », c'est-à-dire une agriculture où les apports d'eau, d'engrais, de pesticides, etc. aux zones strictement nécessaires. L'IA est aussi utilisée pour surveiller la biodiversité dans les écosystèmes fragiles, aider à la détection précoce des incendies, modéliser les mouvements de feu, gérer les énergies renouvelables...

La revue *Science* a, elle, présenté une étude qui

démontre que GraphCast, le programme IA de Google, est plus rapide et plus précis que les méthodes traditionnelles de prévisions pour prévoir la météo si utile aux agriculteurs. La ville de Zurich utilise l'IA dans la gestion de son éclairage public et a réduit de 70 % sa consommation d'énergie, en allumant uniquement aux moments nécessaires, grâce aux prévisions de trafic.

« *L'IA est un formidable outil pour lutter contre le changement climatique et pour la préservation de la diversité*, ajoute Dejan Glavas, directeur de l'institut AI for Sustainability (intelligence artificielle pour le développement durable), professeur de finance durable à l'école de commerce Essca, dans *Le Figaro étudiant* du 6 décembre 2023. *L'ONG Rainforest déploie des outils de surveillance acoustique couplés à l'IA qui permettent de lutter contre la déforestation et le braconnage à Puerto Rico, dans les Caraïbes. Elle peut aussi servir à créer la ville intelligente notamment en matière de gestion du trafic, des déchets ou de l'énergie.* »

En effet, le syndicat mixte Val-d'Oise Numérique a mis en place une plateforme de détection des dépôts d'ordures illégaux. Nourrie de vues satellitaires en haute résolution mises à jour deux fois par mois, l'IA peut repérer n'importe quel dépôt, évaluer son volume et alerter sur sa proximité avec une zone sensible comme un cours d'eau. À Pittsburgh (USA), le système Surtrac, pour Scalable Urban Traffic Control, adapte en temps réel les feux de circulation en fonction du trafic : les automobilistes gagneraient 25 % sur leur trajet quotidien, réduiraient de 40 % le temps passé devant les feux... et les émissions nocives de 20 %.

BOUTON PAUSE ?

Au printemps 2023, le buzz médiatique est venu de deux pétitions demandant une « pause » de l'IA ou comparant ses risques à ceux des pandémies ou de la guerre nucléaire. Des pétitions émanant ou signées par les grands acteurs de l'IA, comme Elon Musk ou le fondateur d'Apple Steve Wozniak. Paradoxal ? Pour certains observateurs, cette demande de pause ou de moratoire n'est pas exempte d'hypocrisie. Elle permettrait à ces docteurs Frankenstein de s'exonérer d'éventuels méfaits de leurs créatures en cas de vrais soucis, comme une cyberattaque d'ampleur, par exemple. « *L'intelligence artificielle a le potentiel d'améliorer à peu près tous les aspects de nos vies, mais elle crée aussi des risques sérieux*, a reconnu Sam Altman, le patron d'OpenAI, créateur de la désormais célèbre interface. *L'une de mes plus grandes peurs, c'est que nous, cette industrie, cette technologie, causions des dommages significatifs à la société. Si cette technologie va dans le mauvais sens, elle peut aller assez*

loin. (...) Et nous voulons travailler avec le gouvernement pour empêcher que cela ne se produise. »

Pour Sarah Myers West qui dirige AI Now Institute, un institut de recherche américain qui étudie les implications sociales de l'intelligence artificielle, « *en se centrant sur des risques hypothétiques et à long terme, on éloigne la conversation du débat sur la régulation nécessaire contre les risques que nous voyons aujourd'hui et maintenant* », notamment les atteintes aux libertés qu'ils peuvent provoquer, les usurpations de droit d'auteur, les erreurs que commettent déjà les logiciels d'IA ou leurs biais discriminatoires. Rappelons qu'à peine lancé en 2016 par Microsoft, Tay « chatbot » censé discuter avec des adolescents sur les réseaux sociaux avait été désactivé après 24 h ! Trop d'utilisateurs avaient pris un malin plaisir à lui faire « apprendre » un discours raciste et complotiste... L'un de ses tweets entrés dans la postérité disait : « *Bush est responsable du 11 septembre et Hitler aurait fait un meilleur boulot que le singe* (NDLR, Comprendre B. Obama) *que nous avons actuellement. Donald Trump est notre seul espoir.* »

Conscient des risques de dérives, OpenAI a installé des filtres de sécurité qui empêchent la génération de certains types de réponses sur Chat GPT-4. Le robot est donc, en théorie, incapable de donner, par exemple, des instructions pour fabrication des explosifs, ou des drogues, de créer des contenus racistes ou pornographiques... Mais ces barrières ont été contournées par des chercheurs de l'université Brown (USA) qui ont utilisé des langues rares, comme le Gaélique écossais, la langue zoulou ou guarani. Et d'autres chatbot, comme Dan, sont bien moins regardants.

INTELLIGENCE SOUS CONTRÔLE

Entre risques et bénéfices, régulation et innovation, un équilibre reste donc à trouver et, pour une fois, les pays de l'UE ne sont pas à la traine. Vendredi 2 février 2024, les représentants des États membres ont approuvé une nouvelle législation sur l'intelligence artificielle. Ce texte, qui constitue une première mondiale, sera prochainement voté par le Parlement européen. Baptisé AI Act, il vise à « *garantir que les droits fondamentaux, la démocratie, l'état de droit et la durabilité écologique soient protégés contre l'IA à haut risque, tout en stimulant l'innovation et en faisant de l'Europe un leader dans le domaine* ». Ainsi, certains usages éthiquement indéfendables seront interdits comme la notation sociale, la manipulation du comportement, la surveillance de masse... Les outils présentant le plus de risques (liés à l'éducation, aux ressources humaines, au maintien de l'ordre...) devront, eux, répondre à des exigences renforcées,

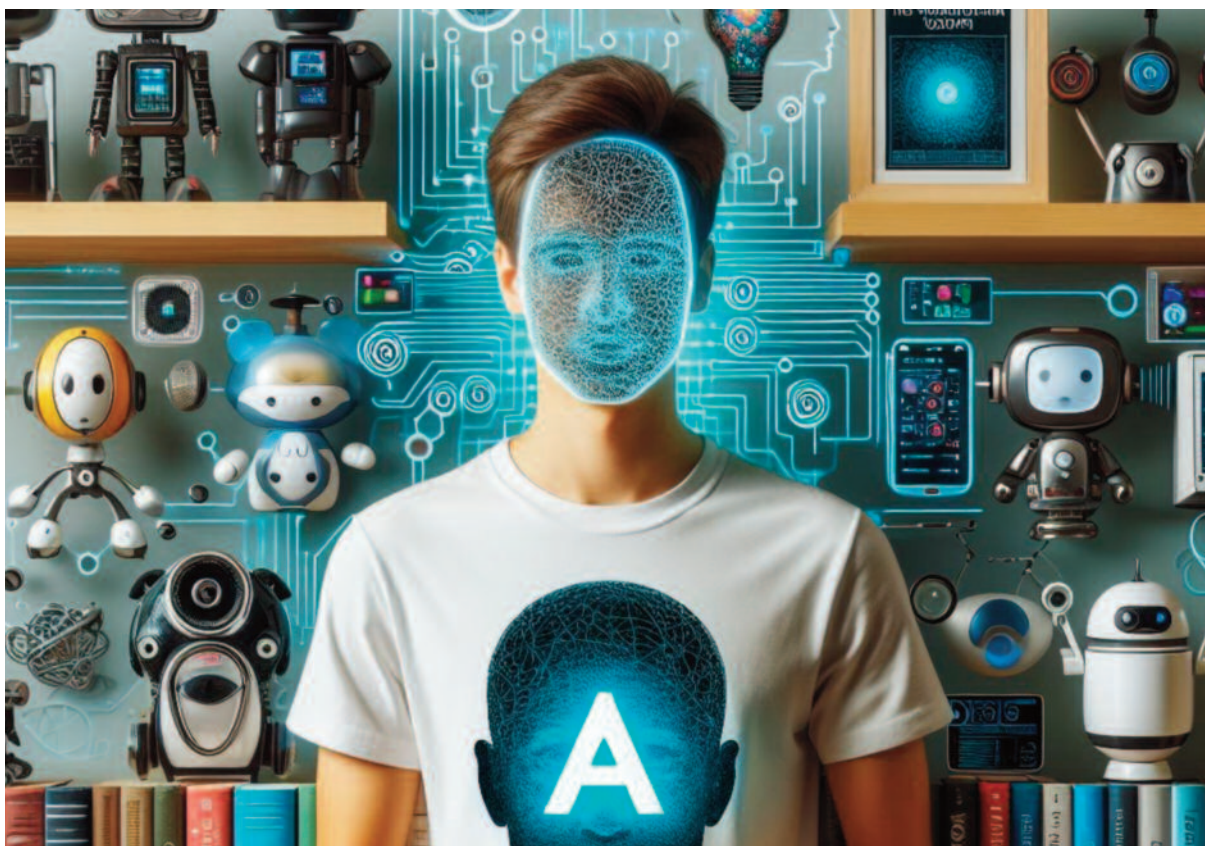
comme des obligations de transparence et/ou la mise en place d'un contrôle humain sur le logiciel. Notons que la France a trainé des pieds pour signer l'accord, arguant que certaines dispositions freineraient le développement de start-up européennes (Mistral AI, LightOn, Hugging Face) qui rêvent de rivaliser avec les américains OpenAI ou Google. Notre gouvernement contestait aussi une disposition visant à protéger le droit d'auteur. Selon l'AI Act, les fabricants devront publier un « *résumé suffisamment détaillé* » des données (textes ou images) utilisées pour l'entraînement de leurs logiciels, afin de permettre aux ayants droit de vérifier de les faire retirer ou de percevoir une rémunération.

Aux États-Unis un décret du président Biden a instauré une série de normes, de mesures en matière de sécurité et de protection de la vie privée : publication des résultats de tests de sûreté qui devront être standardisés, collectés et analysés par une nouvelle agence fédérale, le Bureau pour la Sûreté et de la Sécurité de l'IA. Les États-Unis souhaitent aussi se doter d'une charte d'utilisation « *sûre, éthique et efficace* » de l'IA dans le domaine militaire et pour prévenir les tromperies en ligne, l'État américain compte développer des outils

de détection des contenus générés par l'IA permettent d'apposer un label obligatoire « *généré par l'IA* ». On pourrait aussi citer l'adoption, en octobre par les pays du G7, d'un code de bonne conduite à destination des entreprises développant des systèmes d'IA. On le comprend, les États entendent garder la main sur une technologie qui pourrait rendre très vite ceux qui la maîtrisent, bien plus puissants qu'eux-mêmes.

L'IA est une promesse, pleine de risques, certes, mais une promesse quand même. Au service des nations et des citoyens, elle peut être une chance. À chacun de nous de s'en saisir. « *Il s'agit d'un réveil citoyen, rien de moins, défend Laurence Devillers, professeure à Sorbonne Université et chercheuse au CNRS. L'IA porte en elle un bouleversement de la société, de la démocratie, de la connaissance de l'Homme, mais aussi de notre propre connaissance de nous-mêmes. En se formant à l'IA, on apprend sur son propre comportement, ses biais cognitifs, on découvre ce qu'elle peut nous apporter pour être plus équilibré, plus heureux, pour passer moins de temps sur des choses inintéressantes ou optimiser certaines tâches* ».

Face aux IA, osons faire le pari de l'intelligence humaine ! ■



SOCIAL EN ACTION

p.42

ENFANCE FAMILLE



p.45

BIEN VIEILLIR

« Malgré les avancées récentes, la protection des enfants est aujourd'hui menacée et le risque de rupture bien réel sur de nombreux territoires »

Anne Devreese, présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance

Le secteur de la protection de l'enfance connaît une crise sans précédent. De plus en plus de mineurs et de jeunes majeurs à accompagner, des traumatismes lourds qui n'épargnent pas les tout-petits, un personnel en sous-effectif, etc. le tout dans un contexte de baisse des ressources. « Il y a urgence à agir pour ne pas casser les grands progrès réalisés ces dernières années », alerte Anne Devreese, présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE).

LE JAS - LE BPE : Pouvez-vous nous présenter les missions du Conseil National de la Protection de l'Enfance ?

Anne Devreese : Le CNPE est une instance nationale créée en mars 2016 qui rassemble, au sens très large du terme, les représentants des institutions et personnes mobilisées en protection de l'enfance, services de l'État, collectivités, réseaux professionnels et associatifs, personnes concernées. Le Conseil a pour vocation d'éclairer les pouvoirs publics en rendant des avis sur tous les textes, lois ou règlements qui concernent la protection des enfants. Il a aussi un rôle de conseil et d'aide à la décision sur toutes propositions d'actions visant à améliorer la politique publique en la matière. Enfin, il veille à la convergence des politiques territoriales. Nous mesurons l'immensité de la tâche, sur ce dernier point notamment. L'inégalité de traitement des enfants sur le territoire national est une préoccupation forte des membres du conseil qui observent le creusement des disparités territoriales, dans l'accès à la santé, à la justice, aux aides sociales notamment...

LE JAS - LE BPE : En septembre dernier, le CNPE fut l'un des co-initiateurs d'un appel à un Plan Marshall pour la protection des enfants. Mais vous n'avez pas été entendu...

A.D : Il s'agissait, avec d'autres conseils nationaux, d'alerter les pouvoirs publics sur la crise inédite qui frappe les institutions qui prennent soin des enfants, et de formuler des propositions concrètes. Dès la rentrée de septembre 2023, grâce à la force des réseaux qui constituent le conseil, nous avons compris l'ampleur et la gravité de la crise qui allait se déployer dans les services publics et associatifs de protection de l'enfance. Les constats alarmants que nous dressions alors se sont depuis confirmés et amplifiés : décisions de protection non mises en œuvre, saturation des dispositifs, fermetures d'établissements... La situation est exceptionnelle et le risque de rupture réel. Notre volonté était d'abord de montrer qu'il était possible d'agir. C'est la raison pour laquelle je crois, notre appel a été largement relayé et a participé à fédérer des acteurs d'horizons très différents, dans une démarche constructive de sortie de crise. Certaines des propositions formulées dans cet appel à un Plan Marshall sont aujourd'hui au travail, au sein du CNPE, mais aussi en administration centrale. Je pense par exemple à la généralisation des parcours de santé coordonnés pour les enfants protégés ou à la valorisation des métiers sociaux. Toutes les réponses n'ont pas été apportées, c'est vrai, en particulier les réponses « immédiates » qui devaient permettre aux collectivités et associations de garantir l'exercice des missions et la continuité



du service public. Gageons que le changement de gouvernement, la nomination, le 8 février de Sarah El Haïry, comme ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, nous permettent de reprendre les échanges et de sécuriser l'exercice des missions de protection de l'enfance.

LE JAS - LE BPE : Décisions de justice non exécutées, Projet pour l'enfant non mis en place, ruptures dans le parcours, droits des parents oubliés, manque de personnel, saturation des dispositifs d'accueil, manque de suivi en santé, crise du recrutement, persistance des placements en hôtel, précarité des jeunes majeurs... jamais la protection de l'enfance n'a été autant fragilisée. Comment l'expliquez-vous ?

A.D : D'abord par l'augmentation considérable de l'activité de protection de l'enfance depuis environ trois ans en France métropolitaine comme en outre-mer dans

un contexte d'accroissement des vulnérabilités et d'isolement des familles. La crise sanitaire en 2020-2021 a probablement joué un rôle que l'on comprendra mieux avec quelques années de recul. Mais on peut déjà formuler l'hypothèse que l'augmentation de l'activité en protection de l'enfance est avant tout liée à l'augmentation des besoins sociaux, au mal-être des enfants.

Pourtant, l'augmentation de l'activité procède aussi très certainement d'avancées réelles : nous sommes collectivement beaucoup plus attentifs aux enfants, et notamment aux très jeunes enfants. La société est plus intolérante aux violences qui leur sont faites et les professionnels mieux formés pour repérer les signes de vulnérabilité, de souffrance, en particulier chez les tout petits. Ils connaissent mieux les conséquences sur leur développement des violences et négligences dont ils sont victimes et savent que la toute petite enfance est une période déterminante pour agir.

Enfin, l'augmentation d'activité constatée dans les services de l'ASE est sans doute aussi liée à l'évolution progressive des pratiques judiciaires, sociales et médico-sociales, d'orientation vers l'Aide Sociale à l'Enfance, de situations complexes d'enfants, nécessitant à la fois un accompagnement éducatif et des soins, autrefois prises en charge par des équipes spécialisées du ministère de la Justice, et du secteur médico-social. Les départements et leurs partenaires associatifs ont ainsi à faire face à un double défi : quantitatif et qualitatif, autrement dit, organiser l'accueil de beaucoup plus d'enfants (jusqu'à 20 % d'augmentation d'activité sur certains territoires ces deux dernières années) et dans le même temps mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques et particuliers quand il s'agit de très jeunes enfants ou qu'ils se trouvent en situation de handicap et que l'accès aux soins manque.

LE JAS - LE BPE : Une hausse d'activité d'autant plus problématique que les moyens humains et financiers ne suivent pas...

A.D : La plupart des institutions de protection de l'enfance, collectivités comme associations se sont largement mobilisées pour faire face à ces besoins inédits : votes de budgets supplémentaires, recrutements, créations de places, accueils en sureffectifs dans les institutions et dans les familles d'accueil. Mais ces efforts nécessaires, assez peu salués d'ailleurs, peinent à produire des effets dans un contexte d'effondrement des ressources humaines et financières. Les difficultés de recrutement, et les turnover de professionnels se sont aggravés en 2023, malgré les moyens importants mobilisés pour la protection de l'enfance. Et les hypothèses aujourd'hui confirmées de pertes de recettes importantes dans de nombreux départe-

tements pourraient avoir des conséquences dramatiques pour la protection des enfants en danger sur les territoires les plus exposés. Parmi les propositions formulées par le CNPE, nous appelons à revoir les modalités des financements de la Protection de l'enfance. Comme l'a rappelé l'ODAS, parmi les dépenses des collectivités, les dépenses d'Aide Sociale à l'Enfance sont celles qui représentent la charge nette la plus importante. Autrement dit, la protection de l'enfance est une politique obligatoire qui dépend directement des ressources propres des collectivités, en particulier les droits de mutation à titre onéreux [NDLR. *Les taxes que l'État et les collectivités locales perçoivent lors de la vente d'un bien immobilier*]. Que le sort d'un enfant dépende en partie du nombre de transactions immobilières réalisées sur le département auquel il est confié est absurde et inacceptable.

LE JAS - LE BPE : En fin d'année, évoquant « l'embolie des services », certains départements - Le Territoire de Belfort, l'Ain, la Vienne, le Vaucluse, le Jura - ont annoncé (ou menacé de) se mettre hors la loi en limitant l'accueil des mineurs non accompagnés. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

A.D : Tout d'abord, de l'incompréhension. La valorisation par des responsables politiques de prises de position manifestement illégales pose de mon point de vue un vrai problème citoyen. *A fortiori* dans un contexte dans lequel certains d'entre eux appellent par ailleurs à un retour de l'autorité et du respect des valeurs de la République. Ensuite, je perçois mal comment on pourrait décider d'accueillir certains enfants et pas d'autres à l'ASE, sachant que le critère de nationalité ne peut être un critère de discrimination en protection de l'enfance. J'ajoute que réduire la crise actuelle que connaît le secteur de la protection de l'enfance à la seule gestion de l'accueil des mineurs non accompagnés serait une grave erreur.

LE JAS - LE BPE : Certains acteurs plaident pour la recentralisation de l'aide sociale à l'enfance. Qu'en pensez-vous ?

A.D : Se poser la question d'une recentralisation est une réflexion intéressante, mais théorique, et elle n'est certainement pas une réponse immédiate à la crise grave que connaît actuellement la protection de l'enfance. Soyons pragmatiques : quels seraient les services de l'État qui, aujourd'hui, auraient la capacité de mettre en œuvre les missions de protection de l'enfance dans le contexte d'urgence qu'on connaît ? Aucun. Par contre, si ce débat vise à questionner le rôle de l'État pour qu'il puisse garantir à chaque enfant un niveau de réponse équivalent sur tout le territoire national, alors là oui, la

question de la recentralisation a du sens. C'est donc un débat intéressant, stimulant, mais qui restera malgré tout très théorique... sauf si certains départements finissent par ne plus avoir les moyens d'exercer leurs obligations. Et ce cas de figure pourrait arriver. Au-delà du débat récurrent pour la recentralisation de la protection de l'enfance, c'est la mobilisation de tous les acteurs sur le terrain qu'il convient d'organiser pour garantir la protection des enfants en danger, sous la double responsabilité du Préfet et du président de Département, dans le cadre des comités départementaux de la protection de l'enfance, dont le CNPE soutient la généralisation sur l'ensemble du territoire national

LE JAS - LE BPE : Vous débutiez votre Appel pour un plan Marshal en soulignant « les avancées considérables dans le repérage et l'évaluation des situations de danger, la prise en compte de la parole des enfants, leur participation, mais aussi la mobilisation des ressources de l'environnement des familles ». Ces progrès sont-ils menacés ?

A.D : Même si la crise est réelle, il faut redire les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques publiques de protection de l'enfance ces dernières années. Je ne souscris pas du tout aux discours nostalgiques d'époques anciennes ou dénigrants sur l'Aide Sociale à l'Enfance. Les professionnels de la Protection de l'Enfance sont admirablement dévoués à la cause, ils travaillent beaucoup, travaillent bien dans l'immense majorité des cas. Ils sont plus sensibilisés au développement de l'enfant, mieux formés à différentes approches et outils validés scientifiquement qu'il y a 10 ou 15 ans. Les enfants sont davantage entendus, leur parole mieux prise en compte et on connaît mieux les besoins spécifiques des tout petits. Enfin, les maltraitances sont identifiées comme un vrai problème de santé publique et on développe les approches sensibles aux traumatismes dans les institutions de protection de l'enfance. Les lois récentes, la prise de parole des premiers concernés et les progrès de la recherche ont largement contribué à transformer le secteur de la protection de l'enfance. Il reste beaucoup à faire, c'est évident, à fortiori dans un contexte de crise. La saturation des dispositifs d'accueil, l'épuisement des professionnels, les difficultés d'accès aux soins menacent gravement la protection des enfants et plus largement les nouveaux équilibres récents, très positifs pour les enfants. ■

Retrouvez l'intégralité de cette interview dans le prochain numéro du *Bulletin de la Protection de l'Enfance*

ICOPE : LA PRÉVENTION À LA PORTÉE DE TOUS

Développé depuis 2019, le programme ICOPE résulte d'une initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin d'agir en prévention et améliorer l'espérance de vie en bonne santé. Dans ce cadre, l'Assurance retraite et l'Institut Hospitalo-universitaire (IHU) HealthAge de Toulouse ont récemment lancé une plateforme grand public. Cette démarche est complétée par une expérimentation déployée en Occitanie dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des structures d'aides à domicile. Explications.

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors. Tel est l'objectif du programme ICOPE développé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cet acronyme désigne en premier lieu une démarche volontaire : *Integrated Care for Older People*, ce qui signifie *Je fais face*, en anglais. Mais il s'agit surtout d'un programme inédit de soins intégrés visant à cibler les capacités fonctionnelles au travers de plusieurs étapes (les *steps*), du dépistage au fléchage de soins en passant par l'évaluation et un plan de soins centré sur la personne, en considérant ses souhaits et ses aspirations.

UNE PRISE EN CHARGE NOVATRICE

À l'origine de ce programme se trouve donc le souhait de favoriser une approche intégrée de la santé qui prend en compte les capacités de la personne, les pathologies associées, l'environnement et le mode de vie. « *Le programme ICOPE propose une prise en charge novatrice car elle est basée sur la surveillance régulière des six domaines de la capacité intrinsèque de la personne (mobilité, cognition, nutrition, psychologie, vision, audition) au lieu d'une approche classique basée sur le traitement des maladies* », explique le Docteur Neda Tavassoli, en charge du suivi de ce projet au CHU de Toulouse seul centre collaborateur de l'OMS en France. « *En ce sens, ce programme diffère d'un suivi habituel en soin primaire qui repose en général sur le suivi des maladies chroniques identifiées et/ou sur une prise en charge consécutive à l'existence d'un symptôme ou d'une plainte exprimée par le patient* », précise-t-elle. Dans le programme ICOPE en effet, l'accent est mis sur le fait que c'est bien le senior qui est acteur de la prise en charge et de son suivi. En pratique, la déclinaison opérationnelle de ce programme est très simple. Elle se

ICOPE EN CHIFFRES

Au 21 février 2024, près de 50 000 seniors ont rejoint le programme ICOPE en France et ont bénéficié de plus de 82 000 tests de dépistage (étape1). Près de 11 000 professionnels utilisent régulièrement les outils numériques ICOPE Monitor pour suivre leurs patients.

Enfin, plus de 5 000 professionnels de santé et professionnels du secteur médico-social et social ont été formés au programme ICOPE grâce à une plateforme e-learning ICOPE

(<https://icope-formation.com>)

déroule en quatre étapes. Dans un premier temps, le senior réalise, seul ou avec de l'aide, un test d'évaluation des six capacités essentielles. Ensuite, si une ou plusieurs fragilités sont détectées, un professionnel de santé prend contact avec le senior pour lui proposer si besoin une évaluation approfondie de ses capacités. La troisième étape consiste en une prise en charge adaptée et des conseils personnalisés. Enfin, la quatrième étape du programme consiste en une surveillance continue en procédant à une autoévaluation régulière, de tous les 6 mois à un an.

UNE PLATEFORME D'INFORMATION GRAND PUBLIC

Depuis le 15 décembre dernier, l'Assurance retraite et l'Institut Hospitalo-universitaire (IHU) HealthAge de Toulouse ont décidé de mettre le programme de prévention ICOPE à la portée de « *tous les actifs et les*

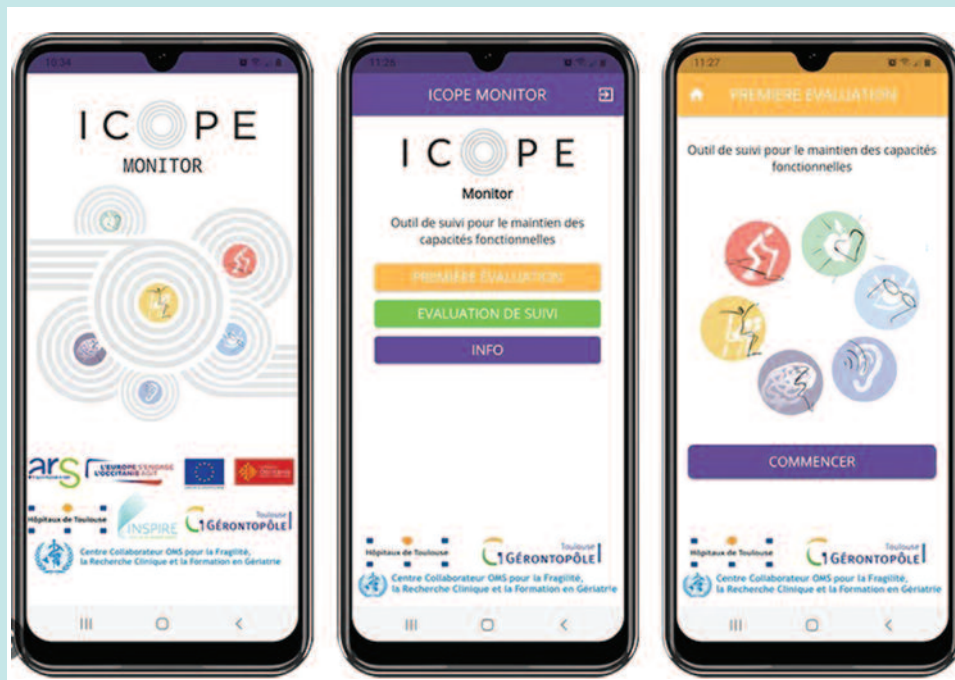
retraités désireux de préserver durablement leur capital santé et leur autonomie ». C'est dans ce cadre qu'a été lancée une nouvelle plateforme disponible à l'adresse <https://lasuranceretraite.fr/programme-icope> « Nous sommes partis d'un constat conjoint que les informations que l'on pouvait auparavant trouver sur ICOPE étaient plutôt scientifiques que tournées vers le grand public. Or aujourd'hui l'enjeu est bien de faire connaître ce programme au plus grand nombre en le démocratisant », expose Magalie Raimbault, Responsable Animation & Développement des territoires à la Direction nationale de l'action sociale de l'Assurance retraite. « Ce site d'information est capital car il va nous permettre de faire de l'information de masse », confirme le Professeur Bruno Vellas, président fondateur du laboratoire de recherche de l'Institut Hospitalo-universitaire (IHU) HealthAge de Toulouse. « L'idée est de faire connaître avec des mots et des témoignages très simples cette démarche de prévention auprès du grand public », précise Renaud Villard, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance retraite. Simple d'accès et très intuitif, ce site permet en pratique aux seniors non seulement de découvrir le programme et sa méthode, mais également de pouvoir débuter leur auto-évaluation. Pour mieux aider encore les seniors, le site présente une série de courtes vidéos « tutoriels » à visée pédagogique.

L'AUTO-ÉVALUATION EN PRATIQUE

En pratique, la procédure d'évaluation nécessite simplement le téléchargement, sur un téléphone ou sur une

tablette, d'une application baptisée « ICOPE Monitor ». Cette dernière est librement disponible sur AppStore ou sur Google Play. Une fois son compte créé, il est alors possible de débiter l'autoévaluation. « L'application ICOPE Monitor permet ainsi de tester son capital santé et son autonomie afin de vérifier les six fonctions essentielles qui permettent de rester en bonne santé le plus longtemps possible. Ces six fonctions essentielles sont la mémoire, la nutrition, la vision, l'audition, la psychologie et la mobilité. L'idée est de permettre ainsi à chacune et à chacun d'identifier le plus tôt possible d'éventuelles fragilités afin de pouvoir en parler à son médecin traitant et permettre la mise en place d'un accompagnement adapté », poursuit le Docteur Neda Tavassoli. Le test dure une dizaine de minutes. Il comporte des questions portant notamment sur des mots à retenir, l'évolution du poids du senior, un test de chuchotement ou encore la réalisation de cinq leviers de chaise.

Et si l'objectif est bien d'agir en prévention pour améliorer l'espérance de vie en bonne santé, ce dispositif a déjà fait ses preuves auprès des premiers utilisateurs sur le terrain. À l'exemple de Marianne, 66 ans, qui confie faire régulièrement du théâtre, de la randonnée et du dessin. « Pour tout cela, j'ai besoin non seulement de bien entendre, mais aussi de garder un bon équilibre, ce qui n'est pas toujours facile en vieillissant », témoigne-t-elle. C'est son kinésithérapeute qui lui a parlé d'ICOPE et elle a désormais rendez-vous deux fois par an pour réaliser avec lui ce petit test. « Cela me permet de voir que tout va bien encore et d'être alertée en cas de problème, estime



L'application ICOPE Monitor permet ainsi de tester son capital santé et son autonomie.

Découvrez le programme Icope pour préserver votre capital santé !

Vivre mieux, être acteur de sa santé pour préserver son autonomie : ce sont les objectifs du programme Icope développé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce programme innovant, soutenu par l'Assurance retraite, s'adresse à toute personne de 60 ans et plus (ou moins !) désireuse de maintenir sa forme physique, morale et intellectuelle. Laissez-vous guider !



Pour mieux aider encore les seniors, la nouvelle plateforme présente une série de courtes vidéos « tutoriels » à visée pédagogique.

Marianne. *C'est important pour moi car je veux rester aussi indépendante que possible et ne pas poser de problème à mes enfants.* » L'un des intérêts de la solution est aussi qu'elle permet de suivre les seniors dans une approche confortante. « *Je prévois mes autoévaluations parce que cela me rassure,* confie en ce sens Jean-François, 75 ans, *je pense que l'on ne se rend pas toujours compte de son propre état* ». L'application peut en outre constituer l'occasion d'un moment de partage avec ses proches. À l'exemple de Jean-Pierre qui témoigne : « *Nous l'utilisons chacun son tour avec mon épouse et faisons à tour de rôle les six tests* ». Ou encore Monique, qui réalise régulièrement les exercices avec sa fille. « *C'est notre rendez-vous à toutes les deux* », témoigne ainsi cette dernière, soulignant que « *c'est plutôt ludique et cela demande peu d'efforts.* »

MODÉLISER LA PRÉVENTION AVEC NACRE

Pour compléter le développement d'ICOPE dans une optique d'amélioration de la prévention chez les seniors, l'Assurance retraite conduit, depuis 2020, un projet baptisé « NACRE », en partenariat avec le GÉrontopole de Toulouse, la Fondation I2ML et les Carsat Midi-Pyrénées, et Aquitaine. Initialement, dans sa version « NACRE 1 », l'objectif était de modéliser et préparer les conditions du déploiement d'une nouvelle offre de prévention ciblant des jeunes retraités précaires (68 ans et exonérés de CSG) en intégrant le programme ICOPE. Dans sa dernière version « NACRE 2 », le projet a pris un nouvel élan dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2023. L'idée est en effet d'élargir la démarche en intégrant le programme

ICOPE aux pratiques professionnelles des aides à domicile de services autonomie à domicile (SAD) volontaires auprès de leurs bénéficiaires en GIR 4, 5 et 6.

« *Nous expérimentons aujourd'hui le dispositif en région Occitanie en collaboration avec trois conseils départementaux, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Gard. 12 services d'aide à domicile⁽¹⁾ vont expérimenter auprès de leur bénéficiaire ce que l'on appelle ce 'step one'* », explique Magalie Raimbault. La responsable souligne que « *le public n'est donc pas le même puisqu'il concerne des personnes déjà accompagnées à domicile et donc avec des fragilités* ». S'agissant des personnes qui ont déjà des fragilités, « *il est important de passer par les personnes de confiance que sont les aidants, la famille, les aidants familiaux et les aides à domicile* », insiste-t-elle. Afin d'assurer la réussite de cette nouvelle action de prévention réalisée dans le cadre de l'aide à domicile, 226 professionnels en charge de mener cette importante phase d'expérimentation ont été formés à l'utilisation de l'application, rien qu'entre juin et septembre 2023. Parmi eux, une majorité d'auxiliaires de vie sociale et d'aides à domicile. Actuellement en cours, l'expérimentation se terminera en 2025.

Le développement d'ICOPE, encouragé par son déploiement auprès des aides à domicile semble promis à un bel avenir. « *Notre objectif est d'intégrer 2 000 000 de seniors dans le programme ICOPE dans les cinq*

TROIS OUTILS NUMÉRIQUE DÉDIÉS

Afin de développer le programme ICOPE de manière opérationnelle, trois outils numériques ont été créés : l'application ICOPE Monitor, le robot conversationnel ICOPEBOT MONITOR, ainsi qu'une base de données ICOPE MONITOR.

prochaines années pour les faire bénéficier de ce programme intégré et ainsi préserver leur autonomie le plus longtemps possible », expose le Docteur Tavassoli. Quant à son déploiement dans le cadre de l'aide à domicile via le projet NACRE, « *après l'Occitanie, en fonction des résultats de cette première expérimentation, l'idée est de pouvoir essayer sur l'ensemble du territoire* », conclut Magalie Raimbault. ■

(1) Les 12 SAAD lauréats sont : ADF, APS, Aides 30, AngeGardien, Vivadom, ASAD Salindres, ADHAP O Ptitis soins, CCAS Alès, Pyrene Plus, ADMR 65, Lot Aide à domicile, APEAT-ADAR.



LA PRESSE SOCIALE EST EN CRISE SOUTENEZ LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX



La plupart des journaux du secteur social et médico-social ont cessé de paraître ou sont en liquidation judiciaire.

Le Jas, lui aussi confronté à un contexte économique extrêmement défavorable, n'a pas l'intention de mettre fin à sa publication bimestrielle en raison du soutien exprimé par son lectorat.

Mais il faut que cette fidélité s'exprime plus concrètement par la multiplication des abonnements au journal (vous-mêmes, vos collègues, vos amis...).

C'est l'unique voie pour maintenir une presse libre, et elle dépend de vous seuls.

Avec nos salutations très fraternelles.

La direction du Journal des Acteurs Sociaux

■ Oui, je m'abonne pour 1 an au *Journal des Acteurs Sociaux* **75 euros TTC**
(50 euros TTC pour les particuliers)

Je règle par : ☐ Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* ☐ Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

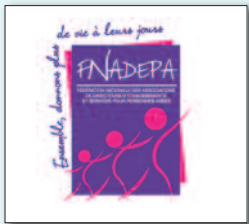
Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

LE CAHIER DES RÉSEAUX





« BIEN VIEILLIR » : PLUS QU'UNE PROMESSE DE LOI, UNE PROMESSE POUR L'AVENIR

Le 23 janvier dernier, la Fnadepa organisait à Paris son 16^e colloque national sur le thème de la réforme de l'accompagnement du grand âge. À cette occasion, son président Jean-Pierre Riso s'est adressé aux adhérents mais aussi aux gouvernants pour dresser un état des lieux et les axes principaux des nécessaires réformes à mettre en place. *Le Jas* en fait un résumé.

L'un des plus grands défis de notre pays, on le sait bien, est celui du vieillissement de la population. Une évolution inexorable, pas uniquement française d'ailleurs mais mondiale. D'ici à 2030, une personne sur six dans le monde aura 60 ans ou plus, au lieu d'une sur onze aujourd'hui. Or, si vieillir est une chance et une opportunité, encore faut-il « bien » vieillir. La réponse doit être à la hauteur des enjeux. Et ceci ne peut et ne doit pas se réaliser sans être guidé et conduit par la puissance publique. Ne laissons pas le marché réguler de lui-même notre secteur ni la logique économique prévaloir au détriment des besoins de nos concitoyens ! Il en va de la qualité et de la pluralité de notre offre d'accompagnement.

Certes, les ministres qui se sont succédés ces dernières années (6 en 6 ans) ont souvent insisté sur la nécessité de repenser globalement le modèle de nos établissements et services. Mais les besoins sont pléthoriques et la réponse de l'État trop timide. Comme en témoigne la prévision de création de 6 000 postes pour 2024, alors qu'il en faudrait



20 000 nouveaux par an, et 100 000 en 5 ans !

En effet, je rappelle quelques chiffres. La dernière enquête de la Fnadepa, en octobre dernier, révélait en effet que, faute de personnel en nombre suffisant, 18 % des établissements gèlent les entrées et 68 % des services à domicile ne peuvent pas, pour la même raison, honorer intégralement les plans d'aide des bénéficiaires de l'APA.

À cette tension des ressources humaines s'est ajoutée une pression financière qui pourrait bien mettre KO certaines structures. 93 % des directeurs prévoient ainsi un

déficit fin 2023, et pour 53 % ils ne pourraient compenser faute de réserves suffisantes. Les raisons de ces difficultés sont connues : inflation, impact des coûts énergétiques, sous financement des budgets salariaux. Côté revalorisation, en septembre, 40 % des services à domicile n'avaient pas perçu l'intégralité des financements au titre de l'avenant 43 de la BAD. Quant aux Ehpad, 61,3 % n'avaient toujours pas perçu tous les financements du Ségur.

Pourtant, nos directeurs et leurs équipes font depuis des années preuve d'endurance, de souffle, d'es-

prit d'équipe et d'un mental d'acier pour continuer à améliorer autant que possible la qualité de vie des personnes âgées qu'ils accompagnent. Aujourd'hui, ils sont épuisés et 50 % des directeurs envisagent de quitter leur métier à court ou moyen terme.

C'EST POURQUOI LA FNADEPA LANCE UN APPEL URGENT DANS QUATRE DIRECTIONS.

Tout d'abord, le recrutement. Celui-ci doit être massif, il concerne des soignants, des personnels dédiés à la qualité de vie et au lien social (animateurs, enseignants en activités physiques adaptées, psychologues, ergothérapeutes), des cadres intermédiaires, tant pour les établissements que pour les services à domicile. La liste est longue, mais indispensable pour améliorer la qualité d'accompagnement des uns et les conditions de travail des autres.

Deuxième axe, mêlant urgence vitale et condition *sine qua non* de la future loi de programmation pluriannuelle Grand âge : le financement ! À très court terme d'abord, car comme je l'ai dit les déficits budgétaires se sont encore creusés. De nombreux établissements et services sont sur le fil du rasoir et n'ont survécu que grâce à des bouées de sauvetage, bienvenues mais non pérennes : crédits non reconductibles des Agences régionales de santé, fonds d'urgence de 100 millions débloqué en juillet dernier, financements exceptionnels de certains conseils départementaux. Il faut en finir avec cette logique de perfusion et de saupoudrage, en refondant la tarification des établissements et services et en indexant les tarifs et les budgets des ESMS sur l'inflation.

Nous attendons également de la loi qu'elle corrige l'hétérogénéité et le manque de transparence dans l'attribution de ces soutiens financiers.

Le troisième axe sur lequel nous attendons un fort engagement des pouvoirs publics concerne l'égalité et l'accessibilité de l'offre, mais aussi sa pluralité, pour satisfaire au mieux à tous les choix et lieux de vie des concitoyens âgés. L'offre se transforme et nous en sommes des acteurs du quotidien, afin de préserver la qualité d'accompagnement, la proximité territoriale, la taille humaine, la réponse adaptée aux besoins.

Le dernier axe de mon propos est le développement des formes d'habitats alternatifs, et particulièrement celui des résidences autonomie, maillons essentiels dans le paysage médico-social. Malgré leurs atouts, ces dernières se réduisent d'année en année, méconnues des pouvoirs publics et des personnes âgées elles-mêmes. Pour les faire sortir de l'ombre et lever leurs fragilités, nos adhérents ont construit 16 mesures concrètes réunies dans un Plaidoyer pour les résidences autonomie. Nous portons ce manifeste à chaque rencontre, notamment auprès des parlementaires. Nous réclamons notamment la réouverture du forfait soins, l'élargissement du périmètre et du montant consacré au forfait autonomie, un plan d'aide à l'investissement massif – la CNSA chiffrant les besoins à 1 Md d'euros pour les seules RA – ou encore le financement de nouvelles places. Ici encore, nous notons quelques frémissements positifs, signes que nos appels sont entendus. Nous serons ainsi particulièrement attentifs à la

concrétisation des 6 000 nouvelles places programmées par la CNSA dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomes.

2024 sera, souhaitons-le, l'année d'une loi Bien vieillir exemplaire. Plutôt timide lors de sa première mouture, le projet a été fortement enrichi lors de son passage à l'Assemblée nationale. La ténacité des députés a permis d'intégrer des mesures notables, au premier rang desquelles le vote d'une loi de programmation pluriannuelle tous les 5 ans pour le grand âge. Le texte est désormais aux mains des sénateurs, que nous exhortons à poursuivre l'enrichissement de ce texte. La Fnadepa a d'ailleurs proposé des amendements en ce sens et continuera de le faire au fil des prochaines étapes de la navette parlementaire.

J'en appelle aussi au gouvernement, car l'on doit non seulement élaborer la loi de programmation pluriannuelle, mais aussi l'assortir de financements à la hauteur, estimés à 10 milliards d'euros. Pour y parvenir, des arbitrages devront être gagnés et des choix forts effectués.

Dans ce combat-là, les départements aussi ont un rôle essentiel à jouer : d'abord en votant des taux directeurs proches de l'inflation, afin d'assurer la survie économique des établissements et services pour personnes âgées par exemple. Mais aussi en menant des politiques équitables et innovantes à l'égard de tous les acteurs de leurs territoires, sans préjugés ni dogmes, sans autre boussole que la bonne réponse aux besoins et aux attentes de nos concitoyens. ■



MIEUX APPLIQUER LES LOIS EXISTANTES PLUTÔT QU'EN ÉDICTER DE NOUVELLES

Un rapport de la commission des Affaires sociales du Sénat en date de juillet 2023 concluait que les lois existantes sur la protection de l'enfance forment un ensemble cohérent, mais que leur application est encore fortement perfectible. Conclusion que la FNADEPAPE ne peut qu'approuver, car nos propres observations nous apprennent qu'un certain nombre de manquements peuvent encore aujourd'hui porter préjudice au parcours des enfants confiés à la protection de l'enfance. C'est pourquoi nous nous associons à la recommandation de sursoir à toute nouvelle loi avant qu'il ne soit fait un point exhaustif des mesures actuellement non appliquées.

UN ENSEMBLE COHÉRENT

En effet, le rapport du Sénat, intitulé « *Protection de l'enfance : mieux appliquer les lois pour mieux protéger* », rappelle que le paysage législatif a été réformé en profondeur ces dernières années, avec trois lois majeures, en 2007, 2016 et 2022. Mais, alors qu'elles forment « *un ensemble cohérent et ambitieux, salué par les professionnels, ces lois sont pourtant mises en œuvre très imparfaitement. La priorité en protection de l'enfance est désormais d'appliquer les dispositions en vigueur avant d'envisager toute nouvelle réforme législative* ». (voir www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-837-notice.html).

Les textes législatifs ont énormément progressé afin de combler de nombreuses lacunes antérieures. Mais malgré les améliorations, on note un décalage croissant entre les lois et la réalité, dans quatre directions : le repérage, l'accueil, le projet pour l'enfant et l'accompagnement de la sortie.

LE REPÉRAGE DES SITUATIONS DE DANGER

Désormais, le recueil des Informations préoccupantes (IP) est effectif sur l'ensemble du territoire. Mais les délais de traitement des IP restent souvent supérieurs aux trois mois prévus au décret.

Par ailleurs, malgré les préconisations faites en ce sens depuis des années, la déjudiciarisation des entrées en protection de l'enfance n'a pas eu lieu, puisque 75 % des enfants confiés à l'ASE le sont toujours sur décision judiciaire. Certes, cela est souvent dû au refus de collaboration des parents, mais pas uniquement.

L'ACCUEIL EN PROTECTION DE L'ENFANCE :

Malgré les dispositions censées faciliter l'accueil des enfants chez un membre de la famille ou chez un tiers digne de confiance, on note que la mise en œuvre est toujours

difficile. Avec une absence de ressources en ce domaine, cette mesure semble souvent peu réaliste. À défaut, nous privilégions donc l'adoption quand cela est possible, ou l'accueil en famille d'accueil.

Autre point important, la non-séparation des fratries rencontre des difficultés faute de places ou de structures adaptées, malgré les crédits importants d'État dégagés et les initiatives d'associations gestionnaires de lieux d'accueil.

Le mentorat ou le parrainage, qui devraient être systématiquement proposés aux enfants confiés, ne semblent pas réalistes et réalisables aux rapporteurs au regard du nombre d'enfants de l'ASE et des ressources disponibles. Pourtant, les apports positifs sont nombreux quand c'est possible, tant pour les enfants que pour les jeunes adultes qui en bénéficient. L'ADEPAPE du Rhône a initié un partenariat de rencontres

de mentors et réalise des accompagnements dans ses locaux en complément de ses propres actions, mais c'est loin de suffire.

Enfin, en ce qui concerne les jeunes mineurs d'origine étrangère, l'accueil hôtelier va enfin cesser et nous nous en réjouissons.

LE PROJET POUR L'ENFANT

L'absence de projet pour l'enfant (PPE), pourtant un des points principaux de la loi, est emblématique des défaillances de son application. En effet, il n'est que très rarement ESS, en 2019 il n'y avait que 27 départements qui l'avaient mis en place. Pourtant l'élaboration de ce document est cruciale pour aider chaque enfant confié à se projeter dans l'avenir.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SORTIE

L'accompagnement de la sortie de l'ASE est un des points les plus perfectibles de la protection de l'enfance. La FNADEPAPE partage le constat des rapporteurs et, forte de sa participation à l'effort d'insertion sociale dans 80 départements (Métropole et Outre-mer), peut témoigner d'une des disparités les plus criantes dans notre pays. Que serait l'intérêt d'un parcours en protection de l'enfance si l'on ne se projette pas vers l'avenir des jeunes confiés ? Cela reviendrait à construire une belle maison sur laquelle, par économie, on ne poserait pas de toiture...

Désormais, la prise en charge des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans est une obligation, assortie d'un droit au retour. Toutefois, le contrat d'en-

gagement jeune reste une possibilité dans le cadre d'un parcours interrompu, mais ne devrait pas être une installation dans des minima sociaux.

Les « entretiens des 17 ans », ou entretiens d'accès à l'autonomie, ont été prévus, mais ils ne sont pas suffisamment organisés et surtout ils ne sont pas forcément suivis de la mise en place d'un protocole d'accès à l'autonomie. Par ailleurs, malgré les demandes réitérées des ADEPAPE, la participation d'un représentant lors de cet entretien des 17 ans est refusée par la plupart des départements. Pourtant, il est clairement inscrit au CASF depuis la loi du 7 février 2022 que tout enfant confié est « membre de fait » de l'ADEPAPE et que celle-ci y a une mission de représentation.

Outre le soutien à chaque jeune, cette participation dans les commissions d'accès à l'autonomie permettrait d'observer la question de

la sortie pour l'ensemble des enfants confiés et aiderait à garder contact notamment avec ceux qui sont aujourd'hui perdus de vue par les conseils de famille, après leur majorité.

Pour toutes ces raisons, la FNADEPAPE continuera à recommander l'instauration de bonnes pratiques, à l'instar de celles diffusées par la Haute autorité de santé intitulées : « *Améliorer la prise en charge à la sortie des dispositifs de la protection de l'enfance ; l'accompagnement vers l'autonomie. Volet 2* ». Des jeunes de notre réseau y ont contribué, apportant des éclairages diversifiés. www.has.fr

Car continuer à légiférer, à épaissir le CASF, n'est pas de nature à faire évoluer les pratiques. Un peu de bienveillance et le souci de réduire les inégalités de destin seront des valeurs qui nous semblent plus efficaces. ■

PROCHAIN CONGRÈS NATIONAL FÉDÉRAL 2024

Le 66^{ème} congrès annuel de la FNADEAPE aura lieu à Valence/Alixan à l'invitation de l'ADEPAPE de la Drôme, les 9 et 10 mars 2024.

Le thème de la table ronde portera sur « *l'examen de situation et de statut de l'enfant confié en protection d l'enfance ; regard sur les pratiques et les enjeux en CESSEC* » avec des spécialistes de la question : la chargée de mission de la défense des intérêts de l'enfant de la direction enfance-famille du département de l'Eure ; le président d'une CESSEC, également président de l'ADEPAPE 26 ; un médecin pédiatre, personne qualifiée au sein du conseil de famille des pupilles de l'État de Meurthe-et-Moselle.



UN LABEL POUR DÉVELOPPER LA CULTURE CITOYENNE

Le 9 avril, sous le patronage de Henri Cabanel Sénateur de l'Hérault, l'association nationale Empreintes Citoyennes organise au Palais du Luxembourg, la cérémonie de remise aux nouvelles communes distinguées par le label « Village/Ville Citoyen(ne) ». Ce label vise à valoriser les collectivités qui mènent des démarches en faveur de l'engagement citoyen.

La citoyenneté s'affirme à l'échelle de la commune, et en ce sens la cité constitue l'espace naturel du citoyen. Initiative de l'association nationale Empreintes Citoyennes, le label « Village/Ville Citoyen(ne) » est un outil de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration des communes qui mènent des démarches en faveur de l'éducation, la participation et l'engagement des citoyens.

UNE BOUSSOLE POUR LES PROJETS COMMUNAUX

Le référentiel d'évaluation de ce label a été élaboré à l'issue de la consultation nationale « C'est quoi une ville citoyenne ? » menée sur la période du mandat municipal 2014-2020. Il est composé de 7 piliers d'évaluation qui recouvrent chacun 9 objectifs. Au total ce ne sont pas moins de 63 critères qu'analysent le comité d'éthique pour chaque candidature.

27 NOUVELLES COMMUNES LABELLISÉES

En 2023, près de 350 communes ont déposé leur dossier de candidature avant le 15 octobre 2023. A la suite d'une première phase d'analyse, 117 dossiers ont été considérés comme recevables par le comité d'éthique de l'association et étudiés entre octobre



LES 7 PILIERS DU LABEL « VILLAGE/VILLE CITOYEN(NE) »

- **Ville compréhensible** : Clarifier les fonctionnements et compétences des territoires et élus,
- **Ville transparente** : Renforcer la confiance à l'égard des décisions territoriales et des élus,
- **Ville collaborative** : Construire et favoriser la pratique de la participation,
- **Ville solidaire** : Animer et soutenir les convivialités et solidarités,
- **Ville valorisante** : Encourager et valoriser les initiatives citoyennes,
- **Ville inclusive** : Accompagner et donner la capacité à toutes et tous à être acteur,
- **Ville engagée** : Identifier et relever les défis collectifs avec les citoyens.

TÉMOIGNAGE DE LA VILLE D'OBERHAUSBERGEN LABELLISÉE EN 2022 (5 500 HABITANTS)

Dans l'organisation territoriale de la France, les communes constituent l'échelon le plus ancien et le plus proche des citoyens. Elles sont un atout pour recréer l'adhésion des Français à un projet commun, dans le contexte de crise démocratique que nous connaissons. Partant de ce principe, le maire, ses adjoints et l'ensemble du conseil municipal ont souhaité que tous les habitants d'Oberhausbergen se saisissent des moyens de vivre pleinement leur citoyenneté. La dynamique engagée dans notre commune a déjà permis de mobiliser et d'impliquer les habitants de tout âge sur des thématiques essentielles et en premier lieu la transition écologique. Grâce au label « Village/Ville Citoyen(ne) », notre commune souhaite se doter d'une boussole dans sa quête d'une meilleure implication citoyenne. Le label permet de valoriser l'action collective au service de l'intérêt général.

2023 et janvier 2024. À l'issue de ce processus, 27 nouvelles communes ont été distinguées par le label.

Le label « Village/Ville Citoyen(ne) » ne constitue pas une fin en soi. Il représente surtout un

gage de confiance et un outil d'évaluation de valorisation et de progression des communes qui développent des démarches et actions en faveur de l'engagement et la participation des citoyens. ■



CONGRÈS DE L'UNIOPSS À LYON : LES ADHÉRENTS DE L'UNIOPSS RÉPONDENT PRÉSENTS !

À l'approche du 35^e Congrès de l'Uniopss, programmé les 3 et 4 avril prochains à Lyon, les acteurs associatifs des solidarités se mobilisent pour rappeler l'importance de cet événement. Dans un contexte marqué par les tensions au sein de la société et les replis sur soi, il est plus que jamais essentiel de réaffirmer l'importance d'accompagner les vulnérabilités de notre pays.

35^e Congrès de l'Uniopss

3 et 4 avril 2024

Centre des Congrès de Lyon



**Le grand rendez-vous
des solidarités en 2024**

« Fiers de prendre soin, fiers d'être engagés... Ensemble, pour une société inclusive et solidaire ! » Les adhérents de l'Uniopss se retrouvent bien dans la thématique du 35^e Congrès de l'Uniopss et nous le font savoir !

Les premiers témoignages que nous avons reçus émanent de trois grands adhérents nationaux qui partagent nos valeurs et se mobilisent à nos côtés.

Pour Véronique Devise, présidente du Secours Catholique, « ce 35^e Congrès est une occasion unique de se rassembler et d'échanger pour répondre aux fragilités actuelles ».

De son côté, Guillaume Latil, directeur général de la Fondation Armée du Salut, souligne l'importance que le monde associatif « soit soudé et travaille en partenariat » : « Alors, venez les 3 et 4 avril à Lyon pour trouver ensemble les moyens de mieux prendre soin et d'agir pour une société plus inclusive et plus solidaire », conclut-il.

Pour Pascale Ribes, présidente de APF France handicap, qui sera avec nous à Lyon, ce congrès est « un rendez-vous à ne pas manquer pour faire le plein d'énergie solidaire et faire entendre puissamment notre voix ». Face aux crises successives

que nous traversons, « qui percutent notre vision humaniste », « nous devons réaffirmer ensemble les fondements de la société que nous entendons bâtir ».

Nicolas Truelle, directeur général d'Apprentis d'Auteuil souligne que « les acteurs associatifs doivent se mobiliser pour faire entendre la voix des personnes les plus fragiles ». Il invite donc chacun et chacune à se rendre au Congrès de l'Uniopss les 3 et 4 avril à Lyon.

Vous aussi, rejoignez-nous pour ce grand rendez-vous des solidarités de l'année 2024 ! ■

PROTECTION DE L'ENFANCE : DES PISTES POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS

Le secteur de la protection de l'enfance traverse une crise sans précédent. De plus en plus de départements expriment leurs difficultés pour assurer leurs missions, certains d'entre eux appellent à la mise en place d'États Généraux. D'autres acteurs¹ réclament un « plan Marshall » pour une refonte de cette politique publique. Si la situation est effectivement préoccupante, il y a d'ores et déjà des pistes à explorer, pour peu qu'on s'appuie sur un diagnostic solide.

Depuis 20 ans la protection de l'enfance est confrontée à une augmentation croissante du nombre d'enfants pris en charge par les départements, et donc des budgets pour y faire face².

À partir de 2005, après une grande décennie de stabilité, le nombre d'enfants accueillis a augmenté, en particulier à cause d'admissions de Mineurs non accompagnés (MNA). Pour la France métropolitaine, la majeure partie des jeunes accueillis, les « hors MNA », étaient 143 000 en 2015, et 160 000 en 2022. Pour la même période, les MNA triplaient presque, passant de 15 000 à 41 000. Ces flux, inégaux d'un département à l'autre, nécessitent une adaptation immédiate de la capacité d'accueil, ce qui est impossible.

De surcroît, l'adaptation des capacités d'accueil exige de s'appuyer sur une analyse fine des besoins. « *Il faudrait avoir une connaissance beaucoup plus fine de la réalité des difficultés des enfants dans les familles et des réalités des enfants accueillis* », souligne Didier Lesueur, délégué général de l'Odas. On constate par exemple que les services départementaux avancent couramment que



la part des enfants en situation de handicap serait supérieure à 20 % des enfants accueillis, soit au moins 40 000. Pourtant les chiffres disponibles, même s'ils sont sous-estimés car ils ne prennent pas en compte ceux en accueil familial, ne reflètent

pas cette réalité. En effet, le nombre d'enfants reconnus par les MDPH et confiés à l'ASE est largement inférieur : 2 000 enfants se trouvent dans des établissements pour enfants en situation de handicap et 4 000 enfants reconnus handicapés sont

accueillis dans un établissement habilité ASE.

Par ailleurs, les départements ont peu de maîtrise sur les admissions. Outre l'accueil des MNA, ces dernières relèvent pour la majorité de décisions judiciaires. Plus de 70 % des décisions de suivi en milieu ouvert et plus de 75 % des décisions d'accueil qui confient à l'ASE ou directement à un établissement ou à une personne sont prises par l'autorité judiciaire. Une meilleure régulation des informations préoccupantes pour maîtriser les saisines faites par les départements à l'autorité judiciaire est donc indispensable.

Il est également nécessaire de renforcer l'évaluation de l'offre de service, pour la rendre la plus variée possible et répondre à la complexité croissante des situations individuelles. La mesure de l'impact sur le devenir des enfants serait aussi très utile pour développer des formules plus adaptées que ce soit en milieu ouvert comme en hébergement. Mais d'autres voies mériteraient d'être explorées : la clarification des relations avec les parents pour mieux s'appuyer sur leurs capacités ; la mise en œuvre du projet pour l'enfant avec la préoccupation de fluidifier les parcours dans les services de l'ASE ; la coopération entre les acteurs institutionnels et la société civile pour faciliter les complémentarités ; sans omettre le réel développement d'une approche globale en prévention.

La prévention est une priorité affichée par les schémas départementaux de la protection de l'enfance. Mais sa traduction dans les comptes n'est pas aisée à déchiffrer, sauf dans le cas où elle est confiée à un opérateur extérieur. Lorsqu'elle est

assurée par le personnel départemental, son coût est difficilement identifiable. Comme par exemple pour l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF), de la prévention spécialisée ou de la protection maternelle et infantile (PMI). Seule l'observation directe de l'action des professionnels dans les territoires permet d'appréhender ce sujet. C'est ce que fait l'Odas avec notamment plusieurs travaux menés auprès de 14 départements (cf. le rapport d'activités de l'Odas 2022) qui seront rendus publics dans un rapport publié prochainement.

Ces différents travaux, qui confirment que la mise en œuvre de la prévention peine à se concrétiser dans les faits, ont vocation à identifier les leviers pour engager une prévention précoce en mobilisant les acteurs éducatifs dans les territoires pour construire un éco-système où l'éducation est une affaire plus partagée. Seule cette approche globale de la prévention est à même de lutter contre l'affaiblissement des liens sociaux qui provoque de l'isolement et qui est source de danger pour les enfants.

En témoigne le procès d'une maman au mois de janvier qui a eu un fort retentissement médiatique. Comment est-il possible que, de 9 à 11 ans, son enfant ait vécu quasiment seul dans un appartement à Nersac (Charentes) sans attirer l'attention de son entourage ? Une première explication est à trouver dans la forte autonomie de ce garçon. Mais la deuxième explication est plus préoccupante. Un journaliste de *La Charente libre* a mis en avant

l'absence de lien social : aucun adulte, en dehors du cercle familial, n'entretenait visiblement de relation avec cet enfant.

« On ne le dira jamais assez, les enfants sont moins en danger par l'absence de bien que par l'absence de lien. Cette affaire comme bien d'autres en témoigne. Au moment où le gouvernement s'interroge sur l'avenir de la décentralisation et notamment de la protection de l'enfance, il est urgent de ne pas focaliser seulement sur la répartition des compétences et les financements mais de travailler sur la finalité de cette répartition des responsabilités », affirme Didier Lesueur. Si en 1984, l'enjeu était d'abord de rapprocher les centres de décision des habitants, aujourd'hui l'enjeu prioritaire est de développement des liens sociaux et des repères partagé pour combattre les effets délétères de l'individualisme. Il conviendrait alors d'affirmer en tout premier lieu le rôle de la commune en la matière, avec le soutien de l'intercommunalité et du département. Si des communes sont déjà engagées avec par exemple la Journée citoyenne, il s'agit d'en faire un objectif partagé par tous pour renforcer la solidarité institutionnelle dont on mesure chaque jour les limites par le développement et l'entretien de solidarités de proximité. C'est la seule voie pour retrouver de la confiance, assurer la cohésion de la société et donc mieux protéger les enfants.

Joachim Reynard

1 - Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), le Conseil national de l'adoption (CNA) et le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)

2 - Voir les enquêtes annuelles de l'Odas « Dépenses sociales et médico-sociales des départements ».

ENTRETIEN AVEC CÉDRIC RINGENBACH, FONDATEUR ET PRÉSIDENT DE LA FRESQUE DU CLIMAT

Comprendre les raisons et les enjeux du dérèglement climatique, tel est l'objectif de la Fresque du climat, un jeu conçu en 2015 par Cédric Ringenbach, qui fonde en 2018 l'association homonyme, afin de diffuser l'expérience tant auprès des individus que des collectivités. Depuis 2022, le Mouvement des Régies est entré dans la boucle.

EXTRAIT DE LA REVUE *LES RÉGIES EN ACTION*, N°86

La Fresque du climat, c'est un outil sérieux de renforcement d'équipe. Il est structuré en trois phases et dure, en tout, trois heures. Il repose scientifiquement sur les rapports du GIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Pouvez-vous expliquer comment il est né et pourquoi il a pris cette forme ?

Cette idée m'est venue lorsque j'ai découvert qu'autour de moi beaucoup de personnes étaient ignorantes des phénomènes alors que je croyais que tout le monde savait de quoi il s'agissait quand on parlait de changement climatique. Il faut dire qu'étant de formation scientifique j'ai toujours aimé comprendre les choses et je me suis très vite passionné par les sujets liés au climat. A tel point qu'après m'être plongé dans les synthèses du GIEC, j'ai commencé à donner des cours d'une journée sur ce sujet. J'avais déjà créé un jeu auparavant sur l'œnologie, et je savais qu'on apprend beaucoup mieux quand le contenu est ludique et quand on fait appel à l'intelligence collective. Un jour, j'ai donc testé avec mes étudiants un atelier qui consistait à remettre dans l'ordre des schémas issus du rapport du GIEC et j'ai constaté que cela fonc-

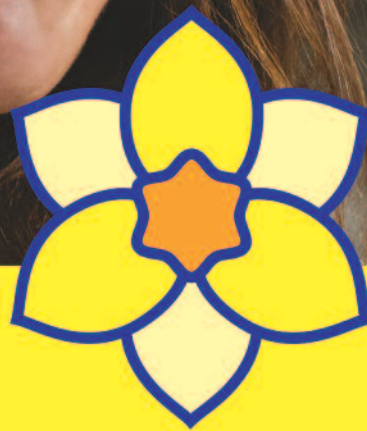
tionnait très bien. J'ai travaillé sur le design des cartes et de l'atelier et en mars 2018 avec quelques amis et en seulement 2 semaines, nous avons organisé la première Fresque géante pour 900 étudiants au pôle universitaire Léonard de Vinci. Cela nous a conduits à créer l'association la Fresque du climat quelques mois plus tard.

Les Régies ont commencé à utiliser l'outil en 2022 et vous avez eu l'occasion, ce printemps, de visiter une Régie. Pourquoi la sensibilisation au dérèglement climatique est importante dans les quartiers populaires ? Est-ce que le Mouvement des Régies peut être une nouvelle voie d'essaimage de la Fresque ?

La sensibilisation est importante partout, et elle est un grand levier d'émancipation car on agit de manière beaucoup plus efficace quand on comprend un problème. Dans les quartiers populaires, l'écologie n'est généralement pas une préoccupation principale pour les habitants, qui font d'abord face à des difficultés économiques et sociales. Pourtant, ils sont en première ligne car ce sont surtout eux qui vivent dans des logements mal isolés, dans des environnements

bétonnés, sans espaces verts. Les politiques environnementales représentent un enjeu énorme pour eux, souvent sans qu'ils le sachent ! La Fresque du Climat leur permet de comprendre ces enjeux et de s'en saisir, d'être outillés pour se battre pour leurs droits. Lors de l'évènement annuel des Régies, Régies en Scène (le 9 juin 2023), nous avons perçu un fort intérêt d'une dizaine de Régies pour La Fresque. L'idée d'une collaboration est vite apparue comme une évidence, avec d'un côté les Régies qui souhaitent continuer leur chemin vers la transition écologique et valoriser ces efforts dans les quartiers, de l'autre, la Fresque qui cherche à sensibiliser tous les publics et être la plus accessible possible dans un souci d'inclusivité. Notre modèle repose sur notre capacité d'empowerment et d'autonomisation des collectifs dans la compréhension puis la transmission des enjeux climatiques. C'est ce modèle viral qui a fait le succès de La Fresque, et qui permet d'avoir une meilleure proximité entre les animateurs et les participants. Nous espérons voir des centaines d'animateurs et animatrices formés dans les Régies pour accélérer cette sensibilisation indispensable !

ENVOYER **ESPOIR** PAR SACS BL.
92 002
POUR UN DON DE 5€



DU 12 AU 24 MARS 2024

DU 12 AU 24 MARS 2024

**À CHAQUE JONQUILLE
C'EST LA RECHERCHE QUI
AVANCE**

**CONTRE LE CANCER
FAITES UN DON**



institut
Curie



20 ANS
UNE JONQUILLE
CONTRE Le cancer .FR

ESPERANCE EN FRANCE: MÉTÉOROLOGIE SUR BOURGUES RÉGION, FREE, ORANGE ET SFR, DON COLLECTÉS SUR FACTURE DÉPENSEUR MONTABLE.



MA



1



and



10



55

**ca**



BANQUE des
TERRITOIRES



Mobilité électrique, le courant passe entre nous

Élus locaux, organismes du logement social, la Banque des Territoires vous apporte des solutions d'ingénierie et de financement pour développer la mobilité décarbonée : installation de bornes de recharge de véhicules électriques en voirie ou en parking, développement des flottes de bus électrique, tramways et TER.

Contactez-nous

L'intérêt général a choisi sa banque



DÉCOUVREZ
NOS SOLUTIONS
**D'INGÉNIERIE ET
DE FINANCEMENT**

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr